Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20180625-lmc100000017417-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 26/06/2018
Réception Préfet : 26/06/2018
Publication RAAD : 26/06/2018

rapport d'activités des services

2017

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

« Développer l'attractivité de notre Département, servir les intérêts des acteurs du dynamisme, accompagner les habitants dans tous les âges et toutes les situations de la vie, tisser des liens avec les partenaires sur l'ensemble du territoire : c'est cette politique ambitieuse pour la Seine-et-Marne que vous trouverez dans les pages de ce rapport d'activités 2017. ».

Jean-Louis Thiériot

Jean-Louis Thiériot
Président
du Département

PENSER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

La poursuite de la consolidation financière en 2017 a permis au Département d'inscrire durablement son action ambitieuse pour construire l'avenir de la Seine-et-Marne. Avec la réalisation du Livre blanc départemental "Seine-et-Marne, l'Île-de-France des possibles", le Président Jean-Jacques Barbaux a notamment impulsé en 2017 une démarche prospective pour penser un développement intelligent et ambitieux d'un territoire stratégique en Île-de-France, dont nous savons les potentiels.

Fort de cette vision, le Département a fait naître en 2017 une nouvelle stratégie au service de l'attractivité du territoire avec la création de l'Agence d'attractivité, du Conseil stratégique et du Groupement d'intérêt public, regroupant toute l'ingénierie publique au service des acteurs économiques, des partenaires publics et de tous ceux qui concourent au dynamisme de la Seine-et-Marne.

Jean-Claude Louchet
Directeur général
des services

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR MAJEUR DU SERVICE PUBLIC

L'évolution du paysage institutionnel de l'Île-de-France n'est toujours pas décidée.

Ce temps si long de la décision quant au devenir des Départements d'Île-de-France ne traduit-il pas le rôle majeur que joue notre institution ?

Présent dans le développement stratégique et harmonieux des territoires, porteur de dynamique et de solidarité territoriale, acteur de la plus grande proximité, présent dans tous les champs des solidarités, de la vie culturelle et de l'animation sportive, le Département existe et vit.
Il agit et interagit sur tout le territoire et tout au long de la vie.
Le rapport d'activités est le reflet de toutes ses richesses.
Il résulte d'un travail permanent de recueil des informations essentielles au pilotage des politiques publiques.

Il est une synthèse de l'activité de tous les services du Département que l'on a souhaité vous présenter aujourd'hui.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

LA SEINE-ET-MARNE EN ÎLE-DE-FRANCE

le Département en chiffres clés

50 %
DE LA SURFACE
DE LA RÉGION

1er
DÉPARTEMENT FRANCILIEN
POUR SA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

1ère
DESTINATION TOURISTIQUE
APRÈS PARIS

1er
DÉPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION
DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX EN ÎLE-DE-FRANCE

TERRITOIRE

- 5 915 KM² DE SUPERFICIE
- 59,4 % DU TERRITOIRE COMPOSÉ D'ESPACES AGRICOLES
- 11 736 KM DE ROUTES DONT 4 325 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

POPULATION

- 1,4 MILLION HABITANTS DONT 34,2 % ONT MOINS DE 25 ANS
- 231 HABITANTS AU KM²

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- 23 CANTONS
- 510 COMMUNES DONT 375 DE MOINS DE 2 000 HABITANTS
- 25 EPCI DONT DEUX ONT LEURS SIÈGES HORS SEINE-ET-MARNE
- 2 VILLES NOUVELLES

ÉDUCATION

- 1 360 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DONT 127 COLLÈGES PUBLICS
- ENVIRON 68 000 COLLÉGIENS, 58 000 LYCÉENS, 26 300 ÉTUDIANTS

ÉCONOMIE

- 107 832 ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES ACTIFS

EMPLOI

- 58 % DES SEINE-ET-MARNAIS TRAVAILLENT DANS LE DÉPARTEMENT

2017
dans le rétro

Collège
Jacqueline de Romilly

sommaire

/→ Introduction p.10

/I Les politiques sociales départementales : accompagner dans le juste droit p.22
→ La politique de l'habitat p.23
→ La politique de l'insertion p.25
→ Les politiques de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance p.27
→ Les politiques de l'autonomie p.31
→ L'action sociale territorialisée p.33

/II Aménagement : répondre aux besoins du territoire et des habitants p.36
→ Mobilités : la politique routière p.36
→ Mobilités : la politique en matière de transports scolaires p.37
→ Mobilités : la politique en matière de transports publics p.38
→ Environnement et cadre de vie p.39
→ La politique de l'eau p.40
→ La politique agricole p.41
→ a politique de soutien à l'attractivité territoriale p.42
→ La politique contractuelle p.42

/III Les politiques départementales à destination des usagers p.43
→ Introduction p.43
→ Les politiques d'accompagnement à l'enseignement p.44
→ La politique d'appui à la formation et à l'enseignement supérieur p.46
→ La politique sportive et les projets jeunesse p.47
→ La politique culturelle p.48
→ Les Archives départementales : au service de l'administration et des citoyens p.49

/IV Les ressources : soutenir l'action des directions opérationnelles, optimiser les moyens à destination des usagers p.50
→ Contexte p.50
→ Politique de ressources humaines p.51
→ Politique systèmes d'information et numérique p.53
→ La politique de moyens généraux p.54
→ La politique des marchés publics p.55
→ Politique de sécurité juridique et du patrimoine p.56
→ Politique de gestion des bâtiments départementaux p.57
→ La gestion des fonds européens p.58

introduction

→ Les élus du Conseil départemental p.11

→ Les compétences du Conseil départemental p.12

→ Les évolutions législatives et réglementaires de l'année 2016 p.13

→ Le Conseil départemental

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire.
Le Conseil départemental constitue ainsi une assemblée délibérante strictement paritaire, composée d'autant d'hommes que de femmes, chaque canton étant représenté par un binôme "homme-femme".

LA SEINE-ET-MARNE
23 cantons

46 conseillers
DÉPARTEMENTAUX

LE PRÉSIDENT

→ Le président élu pour une durée de 6 ans, détient le pouvoir exécutif du Département et dirige les services de l'administration départementale. Il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil départemental. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

→ Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Ses séances sont publiques.

LA COMMISSION PERMANENTE

Regroupant l'ensemble des conseillers départementaux, elle assure, par délégation de l'Assemblée départementale, le fonctionnement courant de la collectivité. Ses séances ne sont pas publiques.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES*

→ **LISTE DES COMMISSIONS**
Avant les débats en séance publique du Conseil, les 8 commissions spécialisées examinent les dossiers et préparent ainsi les décisions qui seront soumises à l'Assemblée départementale. Elles sont dirigées chacune par un(e) président(e) et travaillent avec l'appui technique des services départementaux.

Commission n° 1 : Aménagement du territoire, politiques contractuelles, environnement et agriculture

Commission n° 2 : Administration générale

Commission n° 3 : Routes, transports et mobilités

Commission n° 4 : Solidarités

Commission n° 5 : Éducation, vie associative, jeunesse et sports

Commission n° 6 : Culture, patrimoine et tourisme

Commission n° 7 : Finances

Commission n° 8 : Règlement Intérieur

*NDLR : à l'heure de la parution du rapport d'activités 2017, les commissions ont été modifiées par la séance du Conseil départemental du 22 mars 2018.

→ Les compétences du Conseil départemental

La répartition des compétences entre les collectivités locales est définie par les lois de décentralisation successives depuis 1982.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (acte II de la décentralisation) a engagé une nouvelle vague de décentralisation s'agissant surtout du transfert de routes nationales et de la gestion des personnels techniques des collèges.

Si la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPDAM) du 27 janvier 2014 a conforté le Département en tant que chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, qui applique désormais le principe de spécialisation des départements et des régions (avec la disparition de la clause de compétence générale), conduit une diminution des compétences du Département tout en confirmant son rôle central en matière de solidarité humaine et territoriale. Ainsi, les principales compétences départementales sont les suivantes :

→ **EN MATIÈRE DE POLITIQUE DES SOLIDARITÉS,** le Département intervient en matière de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile (PMI), d'adoption, de gestion du revenu de solidarité active (RSA), d'insertion (gestion et mise en œuvre de dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA), d'aide aux personnes handicapées (prestation de compensation du handicap) autorité de tutelle du GIP de la MDPH, de personnes âgées (allocation personnalisée d'autonomie), de contribution à la résorption de la précarité énergétique, de gestion du fonds solidarité logement.

→ **EN MATIÈRE DE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL,** le Département intervient sur un large éventail de compétences tel que **l'équipement rural, l'aménagement foncier, la gestion d'espaces naturels sensibles, d'itinéraire de promenade et de randonnée, d'espaces agricoles naturels et périurbains.** Il est également chef de file en matière de solidarité territoriale et peut ainsi soutenir des projets dont la maîtrise d'ouvrage relève de communes ou d'intercommunalités.

→ **EN MATIÈRE DE POLITIQUE DES MOBILITÉS,** le Département est responsable de l'entretien de la voirie départementale et, sur la base d'une délégation de compétence du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), de l'organisation des transports scolaires et du transport des personnes handicapées.

→ **EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'ÉDUCATION,** le Département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges ainsi que la gestion d'**agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)** qui assurent des missions d'entretien, de maintenance et de restauration scolaire.

→ Le Département intervient également dans les compétences dites partagées entre tous les niveaux de collectivités, que sont **le tourisme, la culture, le sport.** À ce titre, il gère les archives départementales, la lecture publique et dispose de plusieurs musées.

Les finances départementales 2017 : consolidation des efforts entrepris

→ La politique budgétaire

La politique budgétaire suivie en 2017 est retracée à travers le compte administratif 2017. Amorcée dès 2015, l'amélioration de la situation financière du Département s'est poursuivie en 2017.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a atteint 181 M€ en 2017, soit 5,4 % de plus qu'en 2016.

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE (HORS RECETTES EXCEPTIONNELLES EN 2007 ET 2012)

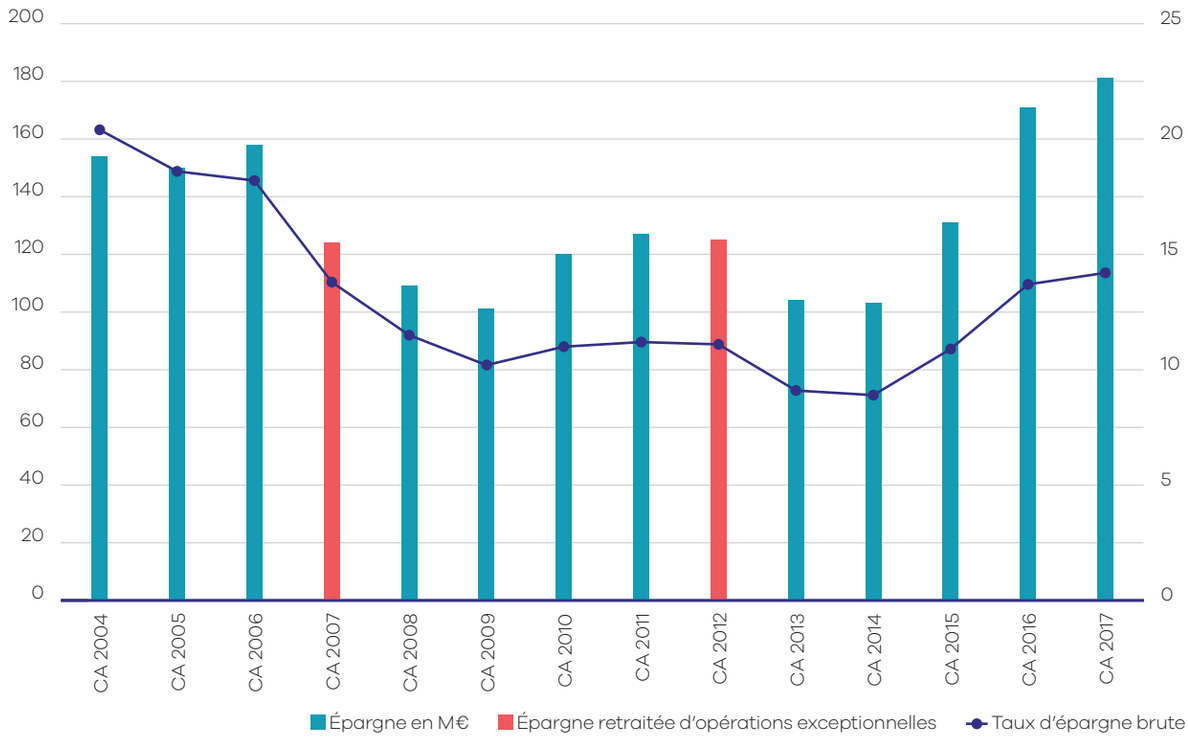

Ce résultat s'explique par la combinaison de deux facteurs :

- des dépenses réelles de fonctionnement 2017 qui n'augmentent que de 1 % par rapport à celles de 2016 en raison d'un ralentissement de la croissance des 3 allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) et la poursuite des efforts entamés dès 2015 pour maîtriser les dépenses de gestion.
- des recettes de fonctionnement qui progressent de 19,9 M€ grâce au produit des droits de mutations sur les transactions immobilières (+ 36,7 M€ entre 2016 et 2017, soit + 16,7 %), cette hausse étant amputée par la poursuite de la contribution du Département au redressement des finances publiques qui se traduit par une nouvelle diminution de la DGF de 22 M€ par rapport à celle de 2017.

L'examen des **dépenses réelles de fonctionnement** conduit à observer que celles relevant de la mission "Solidarités", qui représente près de 60 % du total, connaissent en 2017 une augmentation de 2,6 % par rapport à 2016.

L'insertion, avec les allocations RSA, progresse de 1,4 % (les allocations diminuant légèrement), les actions en faveur des personnes âgées de + 3,8 % (effets de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement) tandis que celles en faveur des personnes handicapées diminuent de - 1,5 % (de façon conjoncturelle avec le recul de l'ACTP, aide qui s'éteint progressivement au bénéfice de la PCH).

Concernant l'enfance et la famille, et après une stabilisation des dépenses en 2016, une sensible hausse des dépenses de + 6,5 % est constatée en 2017 qui résulte principalement de la croissance continue de la charge que représente l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA).

Malgré un suivi très étroit des charges de personnel, celles-ci ont progressé de 2,4 % par rapport à 2016, pour atteindre 193,5 M€ (hors paye des assistants familiaux) sous l'effet notamment des augmentations de la valeur du point, du glissement vieillesse technicité (GVT), de la poursuite de la mise en œuvre de mesures catégorielles (PPCR), de l'augmentation de plusieurs taux de cotisations patronales et de l'adhésion au régime d'assurance chômage de Pôle Emploi.

Les contributions obligatoires du Département aux fonds de péréquation (droits de mutation et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ont augmenté, puisque le rendement de ces taxes a lui-même progressé (+ 10,9 % soit + 2,8 M€).

Les frais financiers présentent en 2017 une faible diminution par rapport à 2016 (- 0,9%) après plusieurs années de retrait (- 10 % entre 2015 et 2016). En réalité, il faut déduire les conséquences d'un remboursement anticipé d'un emprunt structuré fin 2017 qui a nécessité l'inscription d'une indemnité exceptionnelle de 1,3 M€. Sans cette opération ponctuelle, ce poste aurait connu une nouvelle diminution d'environ 7 % cette année encore, grâce au maintien de taux d'intérêt bas et à la réduction significative de l'encours de dette à long terme (-7,6 % entre 2016 et 2017).

Toutes les autres politiques publiques conduites par le Département (transports, culture, patrimoine, sports et jeunesse, éducation) affichent un maintien ou un allègement de leur charge. Il en est de même pour les dépenses relevant des moyens généraux (fonctionnement de l'administration départementale).

Concernant **les recettes réelles de fonctionnement,** elles s'élèvent à 1 269 M€ au CA 2017 et progressent de 1,6 % par rapport à celles de 2016. Une progression de 43,2 M€ est constatée sur la fiscalité indirecte, portée par l'augmentation du produit des droits de mutation (+ 36,7 M€). Par ailleurs la fiscalité directe a un rendement en hausse de + 2,1 % (soit + 11,1 M€), le taux de foncier bâti n'ayant pas été augmenté en 2017 comme ce fut le cas en 2016 (taux porté de 15,7 % à 18 %).

L'État a imposé aux collectivités locales une nouvelle contribution à la réduction des déficits publics qui s'est traduite par une nouvelle diminution de 22 M€ de la dotation globale de fonctionnement allouée au Département (- 17 % par rapport à 2016).

Le **résultat de la gestion 2017** est donc un excédent de 180,8 M€ en section de fonctionnement.

En **investissement, les dépenses 2017 s'élèvent à 275,5 M€.** Les dépenses d'équipement poursuivent leur redressement en 2017, même s'il demeure encore modéré : elles s'élèvent à 154,4 M€. Les aides au développement local ont progressé de + 27,6 % avec la montée en charge des dispositifs CID et FER, tandis que les engagements du Département en matière de transport se poursuivent (+3,3 M€). Les dépenses en faveur des collèges ont représenté 36 % des dépenses d'équipement 2017 (soit 55,3 M€).
La relance des investissements routiers se traduit dans le compte administratif 2017 par une augmentation de la réalisation des dépenses de 12,4 %, soit + 5,3 M€ (pour un montant final de 47,9 M€).

Avec des **recettes d'investissement** de 88,4 M€ (dont 49,5 M€ d'emprunts), le besoin de financement 2017 de la section d'investissement s'établit à 187,1 M€.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les opérations 2017 se soldent par un déficit global de 8,3 M€ (dont déficit de l'état des reports de 2017) qui se cumule avec l'excédent antérieur de 31,5 M€, ce qui établit le **résultat net disponible** à reprendre au budget supplémentaire 2018 à 23,2 M€ (contre 30,2 M€ au BS 2017).

En M€	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 088,28	1 269,04	180,76
Investissement	271,95	84,83	- 187,12
		Résustat de la gestion 2017	- 6,36
		Excédent cumulé à fin 2016	31,46
		Excédent global cumulé à fin 2017	25,11
		Déficit état des reports 2017 sur 2018	- 1,91
		Résultat net disponible pour BS (DM12018)	23,20

L'endettement à long terme du Département a reculé à 785,6 M€ à fin 2017, contre 849,7 M€ à fin 2016. Cet endettement en retrait combiné à la hausse de l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement permet de présenter un ratio de solvabilité qui s'améliore pour la deuxième année consécutive puisqu'il s'établit à 4 ans à fin 2017, contre 5 ans à fin 2016.

Le Département a donc poursuivi son désendettement en 2017 pour se redonner des marges de manœuvre ultérieures, notamment pour financer l'important programme d'investissement en faveur des collèges. Le stock de dette à long terme a diminué de 64,1 M€ en 2017, les remboursements (113,6 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts (49,5 M€).

→ La politique de gestion de la dette

Le Département veille à ce que le niveau de son encours de dette soit compatible avec sa capacité de remboursement et que la composition de cet encours soit équilibrée et sécurisée afin de ne pas soumettre, dans les prochaines années, l'institution à des évolutions trop importantes des frais financiers.

Le Département dispose d'un large panel d'outils, que ce soit pour gérer sa trésorerie (titres négociables à court terme, lignes de trésorerie, emprunts revolving) ou pour financer ses dépenses d'investissement sur des produits à long terme (programme d'émissions obligataires, plan de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement, financement bancaire...), ce qui lui permet de bénéficier de fonds au meilleur coût.

Cette gestion active et prudente de la dette se traduit ainsi par un encours de dette du Département qui est constitué à plus de 58 % de prêts à taux fixes (les frais financiers sont définis pour toute la durée de l'emprunt), et à 42 % à taux variables et/ou structurés non sensibles (les frais financiers évoluent en fonction des conditions de marché).

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE DETTE DÉPARTEMENTALE (APRÈS COUVERTURE)

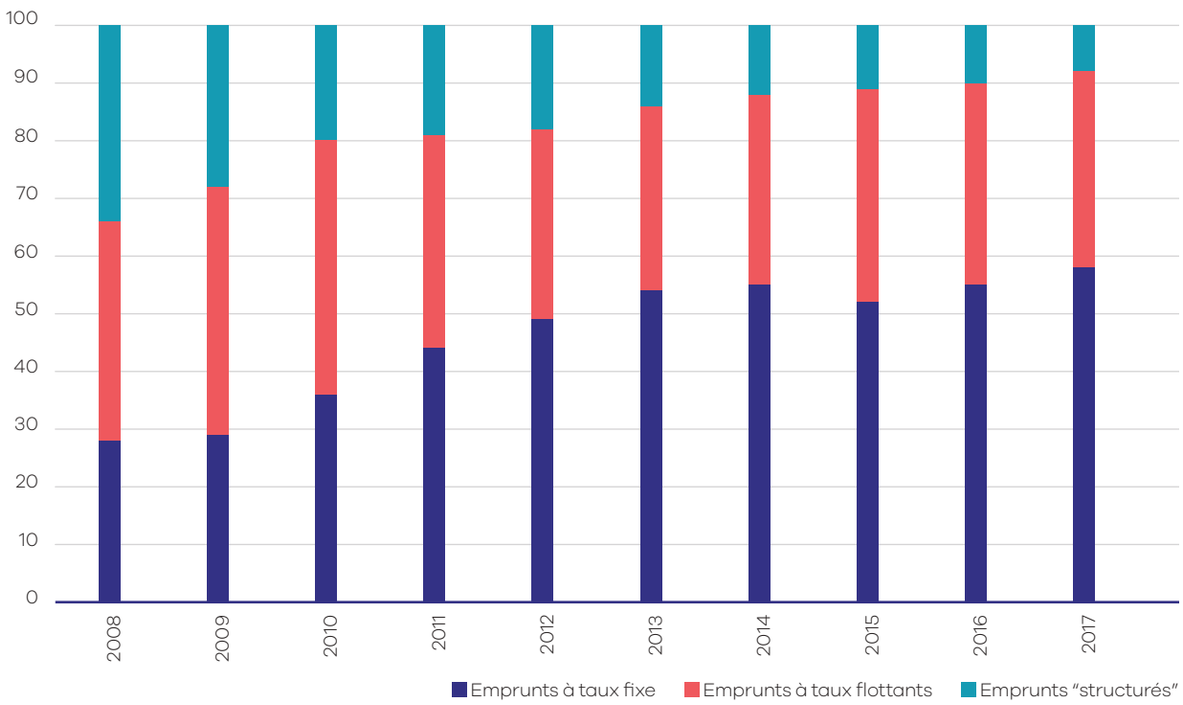

En 2017 le taux moyen de la dette long terme du Département ressort à 2,16 % contre 2,17 % en 2016 et 2,39 % en 2015, pour une durée résiduelle moyenne de 6 ans (en réduction de 3 mois par rapport à la situation de fin 2016).

→ 2017 : penser l'attractivité de la Seine-et-Marne

En 2017, le Département de Seine-et-Marne a engagé une réflexion sur l'avenir de ses organismes associés dans le cadre des récentes évolutions portées par la loi NOTRe.

SEINE & MARNE ATTRACTIVITÉ

La suppression de la clause de compétence générale, la réorganisation de l'exercice de la compétence développement économique, la confirmation d'un partage de la compétence tourisme et la définition des domaines dans lesquels le Département peut apporter son concours en matière d'ingénierie l'on conduit à présenter une évolution de la cartographie de ses organismes dans le cadre d'une nouvelle stratégie départementale de développement de la Seine-et-Marne. Ainsi, Seine-et-Marne Développement et Seine-et-Marne Tourisme ont été regroupés au sein d'une nouvelle entité juridique constituée sous la forme d'un Établissement public industriel et commercial (EPIC) du Département pour former "Seine-et-Marne Attractivité", l'agence pour l'Attractivité et le Rayonnement de la Seine-et-Marne. Cette agence a pour vocation de porter l'action du Département dans les domaines du développement et du marketing territorial, du tourisme et de l'emploi.

Par ailleurs, le rapprochement d'Act'Art, Aménagement 77, CAUE 77, Initiatives 77 et Seine-et-Marne Environnement au sein d'un périmètre de réflexion constitué sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) autour de la structuration de l'offre d'ingénierie départementale s'est révélé nécessaire pour faire converger les propositions dans la perspective de mise en place d'une "agence d'appui territoriale" qui prendrait le nom ID 77. Cette structure portera à terme le catalogue des offres d'ingénierie à destination des collectivités locales.

Enfin, le Département a souhaité affirmer son statut d'acteur déterminant du développement et de l'aménagement de son territoire à l'interface de la Région Île-de-France et des EPCI, en créant un "Conseil stratégique pour la croissance et le développement de la Seine-et-Marne". Cet organe consultatif, émanation de la Charte de coopération pour la préfiguration du conseil de développement de la Seine-et-Marne entériné en juin 2016 avec les chambres consulaires, réunit également les organisations patronales, les collectivités territoriales (dont la Région) et les EPCI. Il constitue un lieu d'échange et de partage sur les enjeux, les orientations et les perspectives de développement du département.

→ La Communication, un service au public

Parfois décriée, la fonction communication véhicule une image futile et de gaspillage de l'argent public. Bien au contraire, avec le souci constant de l'efficience de l'utilisation des fonds publics, la communication constitue l'indispensable lien entre les dispositifs de service au public et les citoyens. Elle fait partie intégrante de la haute qualité d'un service public moderne et efficace, proche des usagers.

Où trouver les bonnes informations lorsque l'on doit aider un parent en perte d'autonomie ? Comment proposer un service en ligne efficace ? Où trouver un appui quand on traverse une période de fragilité ? Comment faire sa demande d'aide à la restauration scolaire en ligne ?

Le premier des services à rendre au public est de rendre l'action publique visible et simple d'accès.

Solidarités, aménagement du territoire, éduction, culture et patrimoine, savoir-faire et modernisation de l'administration départementale, valorisation du travail des agents départementaux : la Communication a accompagné en 2017 tous les projets du Département en déployant et diversifiant ses outils : événementiels, relation presse, sites internet, réseaux sociaux, communication interne, partenariats, magazine…

INSTITUTION DÉPARTEMENTALE : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

2017 a marqué une étape importante dans la vie du Département, avec la conduite d'une prospective de développement et la création des instances de pilotage. À ce titre, la Communication a réalisé le Livre blanc, avec un événementiel dédié organisé à Disney Resort Paris, avec plus de 400 invités, tous acteurs et décideurs publics et privés.

Quelques autres réalisations :

- → Rencontres territoriales
- → Congrès des maires de Seine-et-Marne
- → Communications du Président lors de la nouvelle année

SOLIDARITÉS : ALLER AU-DEVANT DES USAGERS ET DE LEURS FAMILLES

Un accent particulier a été mis en 2017 sur la communication autour de la problématique de l'autonomie et de nombreux outils ont été réalisés à destination des personnes en perte d'autonomie et à leurs familles, qui le plus souvent, sont les personnes qui font les démarches pour obtenir l'Aide pour l'autonomie (APA). Tutoriels à destination du public pour la Prestation compensatrice du handicap, journée de l'aidant (journée portes ouvertes d'information et d'aide aux familles) ont mis en avant l'action du Département en faveur des personnes en perte d'autonomie et de leurs familles qui font les démarches auprès des différents opérateurs.

Quelques autres réalisations :

- → Conseil départemental consultatif de la citoyenneté et de l'autonomie
- → Brochure + infographie "naître et grandir en 77"
- → 3e forum professionnel de santé médico-sociale
- → Journée professionnelle Maison départementale des solidarités de Noisiel
- → Journée professionnelle souffrance psy et parentalité
- → Point accès aux droits
- → Schéma directeur du logement et du cadre de vie
- → Journée technique de la périnatalité

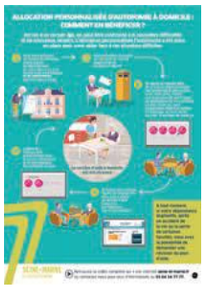

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

En 2017, la communication s'est attachée notamment à mettre en valeur les orientations nouvelles de la politique contractuelle et la signature des contrats intercommunaux de développement. Mais elle a également porté sur les transports (sur le projet TZen 2, transports scolaires, stations de co-voiturage, transports à la demande), l'état du réseau routier (chantiers et viabilité hivernale), la sécurité routière. Les intempéries ont également été relayées sur tous les supports. La fermeture en urgence d'un collège a par ailleurs nécessité le déploiement d'une communication de crise.

CULTURE, PATRIMOINE, SPORTS ET JEUNESSE : ACTION CULTURELLE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les grands événements organisés ou soutenus par le Département ont été promus et valorisés tout au long de l'année. La Rando des 3 châteaux bien sûr, mais aussi le Cross UNNSS, la Ronde à vélo en forêt de Fontainebleau, le tournoi de tennis Open Engie. Diverses opérations de communication ont également appuyé les actions éducatives, comme l'opération Boost tes vacances ou les Mini-entreprises. Enfin l'action culturelle mise en œuvre par le Département a été couverte par la Communication pour tous les outils : magazine, réseaux sociaux, site internet, site intranet, communication presse… En 2017 deux expositions sur le centenaire de la mort de Rodin ont par exemple été valorisées dans l'ensemble des outils.

Et 2017, ce sont aussi les programmes des musées, les dimanches de Blandy, l'exposition dans le cadre de la candidature de deux sites départementaux à l'Unesco.

PRÉSENCE CONFIRMÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

sont montés en puissance en 2017 et ont été rejoints en 2017 par le compte Instagram du Département et l'ouverture de la page Département de Seine-et-Marne sur LinkedIn.

FACEBOOK

- Page Rando : 3 290 abonnés (+ 1 072 abonnés)
- Page Sortir : 4 143 abonnés (+ 1 126 abonnés)
- Page Département : 19 723 abonnés (+ 1 510 abonnés)
- Lancement de la campagne de certification des pages FB avec l'appui de l'ADF (qui a abouti à une certification officielle cette semaine).

INSTAGRAM

- Création du compte en mai 2017 : 1 097 abonnés

TWITTER

- Compte du Département : 5 381 abonnés (+ 4 899 en 2017)
- Compte Sortir : 858 abonnés

WWW.SEINEETMARNE.FR

Incontournable source d'information, www.seineetmarne.fr centralise toutes les informations utiles aux habitants usagers des services publics départementaux, dans tous les domaines : offres d'emploi, informations sur le réseau de bus Seine-et-Marne Express, transports scolaires, restauration scolaire et portail Sortir 77 restent cette année encore dans les informations principalement consultées sur le site du Département.

EN 2017 :
655 986
VISITEURS
POUR 959 390 SESSIONS ET
2 094 687
PAGES VUES

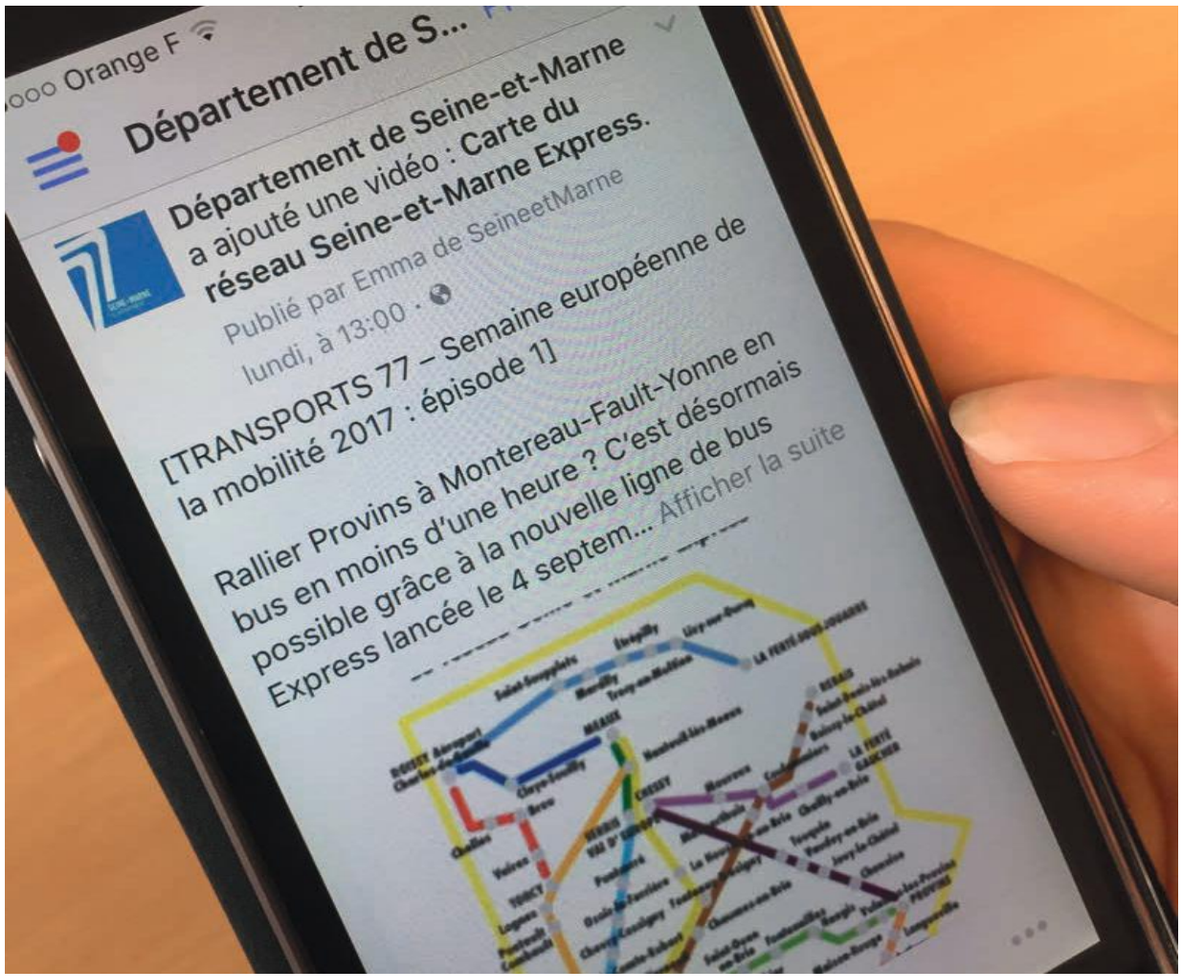

LES RELATIONS PRESSE

Avec 92 communiqués de presse, 14 dossiers de presse (semaine de la mobilité, rentrée, dossiers de séance), 16 invitations à la presse, 2 conférences de presse (bilan 2016, culture 2017), 6 visites presse (viabilité hivernale, station de covoiturage de Marolles, festival pain d'épice et papillotes, poses de premières pierres…) et l'animation du compte Twitter presse : 173 tweets, 231 abonnés supplémentaires (+ 11%), le pôle presse renouvelé cette année renforce la visibilité des actions départementales dans la presse régionale, nationale et spécialisée.

SEINE-ET-MARNE MAGAZINE : LE DÉPARTEMENT DANS LES BOÎTES AUX LETTRES

5 MAGAZINES TIRÉS À 579 000 EXEMPLAIRES

En 2017, l'équipe du magazine départementale a consolidé son circuit de diffusion et a entamé une réflexion sur l'évolution du magazine. Retour en images, dossier, valorisation des acteurs qui font vivre le territoire, agenda des manifestations dans toute la Seine-et-Marne sont les rendez-vous réguliers de ce magazine.

COMMUNICATION INTERNE : DÉVELOPPER LA COHÉSION

La communication demeure l'espace de lien entre les 5 000 agents aux cultures métiers et aux lieux d'exercice de leurs missions très divers.

En 2017, un travail important a été mené dans l'animation du réseau des contributeurs Sésame, l'intranet du Département (réunions et formations de plusieurs dizaines de contributeurs). Les éditions et l'accompagnement des projets demeurent une priorité pour l'équipe de la communication interne. Des éditions métiers ont été réalisées, des éditions Ressources humaines, des événementiels comme la deuxième édition de la journée de l'agent, le déjeuner des agents des collèges, les séminaires comme le séminaire des formateurs internes…

L'AFFICHAGE

L'affichage sur les Abribus demeure un outil de communication fort sur le territoire.

En 2017, 40 affiches abribus sont venues habiller le mobilier urbain, notamment pour promouvoir des événements organisés ou soutenus par le Département.

I

→ Les politiques sociales départementales : accompagner dans le juste droit p.21

II

→ Aménagement : répondre aux besoins du territoire et des habitants p.36

III

→ Culture, patrimoine, sports et jeunesse : des politiques publiques à destination des usagers p.43

IV

→ Les ressources : soutenir l'action des directions opérationnelles, optimiser les moyens p.50

I. Les politiques sociales départementales : accompagner dans le juste droit

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale depuis la loi du 13 août 2004, le Département de Seine-et-Marne entend jouer pleinement son rôle d'impulsion, de pilotage et de coordination des politiques de solidarités.

Dans cette optique, le Département se fixe trois priorités, en réponse à l'évolution de sa population et aux enjeux sociaux et sociétaux actuels :

- Insuffler justice, responsabilité et ouverture concrète à l'emploi dans le dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA). Il s'agit également d'accompagner les Seine-et-marnais en difficulté dans l'accès aux droits et leur insertion sociale et professionnelle ;
- Porter une véritable politique de l'autonomie pour rendre cette dernière lisible, accessible et efficiente pour les personnes âgées et/ou handicapées et leurs familles ;
- S'investir pleinement dans le champ de la parentalité et de la prévention pour soutenir les familles.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS[1]

DÉPENSES RÉALISÉES EN 2017 :

597 995 729 €

(+1.43% PAR RAPPORT À 2016)

1375 AGENTS AU 31/12/2017 (1291 FEMMES ET 84 HOMMES)

597 ASSISTANTS FAMILIAUX

92 DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES EN CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET EN COMMISSION PERMANENTE

→ SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (MDS)

29 902 ménages différents reçus au Pôle Accueil (en hausse)

10 451 ménages différents reçus au Pôle Accompagnement (en hausse)

Une activité particulièrement forte sur les territoires de Melun, Meaux et Noisiel

→ REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

26 439 foyers payés, allocataires du RSA en décembre 2017 (- 1,09 % par rapport à décembre 2016)

165,9 M€ payés au titre des appels de fonds RSA

→ PROTECTION DE L'ENFANCE

3 351 enfants accueillis (+ 4 % par rapport à décembre 2016)

654 MNA accueillis (+ 22 % par rapport à décembre 2016)

5497 informations préoccupantes (- 3,4 % par rapport à 2016)

→ PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

264 places nettes créées en Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

59 % des enfants de moins de 1 an vus en PMI

2452 femmes enceintes suivies en PMI

→ AUTONOMIE

3 700 demandes de Prestation de compensation du handicap (PCH) reçues (+ 8 % par rapport à 2015) / 3 646 bénéficiaires PCH en décembre 2017

15 731 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA) dont 9 619 à domicile

Suite au Comité technique du 4 juillet 2017, un nouveau service – le Service projets coordination et modernisation des systèmes d'information du social a été créé au sein de la Direction générale adjointe à la Solidarité afin de mieux mobiliser les leviers des systèmes d'information au service des politiques de Solidarités.

Parmi les projets prioritaires figurent la dématérialisation des dossiers de l'aide sociale à l'enfance, du Fonds solidarités logement et du RSA et l'optimisation des systèmes d'information de la Maison départementale des personnes handicapées.

[1] Données issues du Tableau de bord DG - DCGAE

→ La politique de l'habitat

La Seine-et-Marne connaît, depuis plusieurs années, une croissance démographique importante et accueille chaque année 13 000 nouveaux habitants sur son territoire. Cette dynamique devrait se poursuivre avec l'arrivée de près de 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2030.
Le Département intervient par plusieurs biais en soutien de ses habitants, sur le volet habitat/logement.

Budget

BUDGET DU FSL :
RECETTES : 7,6 M€ DONT 3,4 M€ DE DOTATION DÉPARTEMENTALE + 0,2 M€ DE FRAIS DE GESTION
DÉPENSES : 6,7 M€

SUBVENTION OPH77 : 2 M€

Activité

FSL :
10 346 DEMANDES D'AIDE 8 512 AIDES ACCORDÉES POUR UN MONTANT DE 4 471 701 €

1728 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

50 BÉNÉFICIAIRES DES PRIMES D'AMÉLIORATION À L'HABITAT

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

- Le fonds de solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder et/ou se maintenir dans leurs logements et qui peinent également à payer leurs factures de fluides (eau, énergie, téléphone).
- La baisse des demandes enregistrées en 2016 perdure en 2017 mais de manière moins importante. Les demandes tous fonds confondus ont baissé de 6 % en un an.
- L'année 2017 a été marquée par la réorganisation des secrétariats du fonds social logement (FSL) en trois "pôles" qui se répartissent désormais la gestion de tous les dossiers (accès, maintien, eau, énergie, téléphone), selon des secteurs géographiques définis (qui correspondent aux territoires des MDS).

Par ailleurs, le plafond de ressources pour l'attribution des aides "Accès" et "Maintien" a augmenté de 10 % en 2017. Cette hausse des plafonds a permis à 12 ménages supplémentaires de bénéficier d'une aide "Maintien" et à 35 ménages de bénéficier d'une aide "Maintien" pour des montants respectifs de 8 846 € (hors garantie impayés de loyer) et 68 465 €.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SEINE-ET-MARNAIS

Les équipes du service social départemental (au sein des Maisons départementales des solidarités) assure un accompagnement de premier niveau sur les questions liées au logement. Ainsi, l'accès et le maintien dans le logement représente environ 25 % des interventions des travailleurs sociaux. Ces questions sont plus particulièrement prégnantes sur les secteurs de Melun Val de Seine, Noisiel, Meaux et Coulommiers.

Par ailleurs, les MDS peuvent solliciter les 8 prestataires du Département sur le champ de l'accompagnement social lié au logement. En 2017, le Département finançait 31 postes de travailleurs sociaux qui ont réalisé 10 457 mois/mesures (contre 10 888 en 2016), soit l'accompagnement de 1 728 ménages.

Enfin, les MDS animent un certain nombre d'actions collectives autour des questions liées au logement.

MISE EN ŒUVRE DU 7ÈME PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD)

Le PDALHPD, co-piloté État/Département a été élaboré pour la période 2014-2019. Parmi les actions importantes réalisées en 2017 dans le cadre de ce plan, on peut citer :

- La réalisation d'un modèle de protocole pour les Commissions locales de préventions des impayés de loyers (auxquelles participent activement les MDS) ;
- La mise en place de la sous-commission de la Commission de coordination des aides à la prévention des expulsions (CCAPEX) à Meaux.
- La relance d'un Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par les échanges entre les différents partenaires départementaux autour de l'élaboration d'une nouvelle charte départementale de prévention des expulsions pour la période 2018-2023. À l'occasion de l'élaboration de cette nouvelle charte, il convient de rappeler l'engagement fort du Département – et notamment des travailleurs sociaux au sein des Maisons départementales des solidarités – afin d'aider les ménages à se maintenir dans leur logement (participation aux CCAPEX, accompagnement social réalisé au sein des MDS et dans le cadre de l'ASLL, soutien financier à travers le FSL notamment).

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU MAINTIEN ET À L'AUTONOMIE DANS LE LOGEMENT

Un nouveau dispositif d'aide a été voté lors de l'assemblée départementale du 24 mars 2017, destiné à aider les ménages seine-et-marnais, retraités de + de 60 ans et/ou handicapés.
10 dossiers ont été financés au titre de 2017, mais une centaine de dossiers, représentant un montant de 103 000 € sont en attente de passage en commission permanente (après réalisation des travaux).

GESTION DU CONTINGENT DÉPARTEMENTAL DE LOGEMENTS

Le contingent départemental de logements dispose, au 31 décembre 2017, d'un stock de 750 logements, réservés pour les agents du Département en contrepartie d'une subvention ou d'une garantie d'emprunt attribuées par le Département aux organismes d'habitations à loyers modérés (HLM).

111 logements ont été proposés aux agents en 2017, dont 12 aux 2 associations SOS Femmes et le Relais Solidarité Femmes 77 afin de reloger les personnes victimes de violence qu'elles accompagnent, dans le cadre de conventions de partenariat passées avec chacune de ces associations.

→ La politique de l'insertion

Le Département de Seine-et-Marne connaît une progression du taux de chômage particulièrement élevée depuis plusieurs années. Bien qu'inférieur au taux national, il tend à le rejoindre.
En revanche, il connaît depuis deux années une diminution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA.

Le Département a en charge la gestion de l'allocation RSA et l'organisation du dispositif d'accompagnement du public soumis à droits et devoirs, ainsi que l'accompagnement des autres publics en situation de fragilité.
Cet accompagnement passe notamment par la mobilisation d'un réseau de partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Caisse d'allocations familiales, Missions locales...) et associatifs.

Depuis 2015, le département a mis en place une gestion rigoureuse de l'allocation RSA ainsi qu'un accompagnement social, professionnel ou socio-professionnel effectif mis en place dès l'entrée dans le dispositif RSA qui ont permis d'une part de la baisse des dépenses publiques (6.9 M€) et d'autre part des personnes "sortant" du RSA (10 998 sorties pour 10 226 entrées).

Budget

165,9 M€ REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE
(92,7 % DES DÉPENSES D'INSERTION)

3,4 M€ EMPLOIS AIDÉS

1,7 M€ (CA2017)
ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

0,28 M€ BUDGET FONDS D'AIDE AUX JEUNES

1,52 M€ (CA 2017) BUDGET FONDS DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

Activité

26 439 FOYERS BÉNÉFICIAIRES
DU RSA EN DÉCEMBRE 2017
(CONTRE 26 731 EN DÉCEMBRE 2016)

9 139 DOSSIERS TRAITÉS
PAR LA CDC RSA (MISE EN PLACE EN MARS 2016)

40 421 MÉNAGES REÇUS PAR LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT - SOURCE SOLIS AST)

FONDS D'AIDE AUX JEUNES :
1 831 DEMANDES (- 17,9 % PAR RAPPORT À 2016)
1 526 AIDES ACCORDÉES (- 15,8 % PAR RAPPORT À 2016)

FONDS DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS :
AIDES ACCORDÉES : 10 590 (10 391 EN 2016)

ACTIVITÉ ET ENJEUX

LA POLITIQUE DU JUSTE DROIT

Soucieux de garantir à chaque bénéficiaire du RSA un accompagnement adapté à sa situation et de s'assurer le respect, par ces mêmes bénéficiaires, de leurs engagements, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé dans une nouvelle politique dite du "Juste droit" R.S.A. En effet, là où certains départements ont mis l'accent uniquement sur le volet "contrôle" et d'autres sur le volet "accompagnement", le Département de Seine-et-Marne a fait le choix de travailler simultanément sur ces deux volets afin d'être plus efficace et de garantir un "juste droit", équilibré entre droits et devoirs du bénéficiaire RSA.

En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA sans référent, un plan ambitieux de "rattrapage" a été mis en œuvre sur une partie de l'année 2016 et sur toute l'année 2017, afin de permettre à l'ensemble des bénéficiaires du RSA de bénéficier d'un accompagnement en adéquation avec ses besoins. Les 3 contrôleurs mobilisés sur cette action ont convoqué, sur 2017, en réunion de situation 4 213 personnes (1 894 personnes présentes aux rendez-vous) et ont réalisé 977 rendez-vous individuels.

Par ailleurs, l'accent a été mis en 2017 sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants afin d'effectuer des diagnostics approfondis de la situation sociale et économique de leur entreprise. Si cette activité est jugée viable, un accompagnement d'une durée de 2 ans est proposé afin d'aider la personne concernée à développer son chiffre d'affaires.
Si l'activité n'est pas jugée viable, l'accompagnement doit permettre au bénéficiaire de revoir son projet professionnel. Ce sont ainsi 1 046 bénéficiaires qui ont été convoqués par le prestataire APSIE aboutissant à 548 diagnostics réalisés répartis entre 283 activités viables et 265 activités non viables.

Enfin, la commission départementale de coordination du RSA, instaurée en mars 2016, a étudié 9 139 dossiers dont 2 848 personnes radiées de Pôle Emploi, 5 876 bénéficiaires du RSA sans référent et 263 travailleurs non-salariés absents sur la prestation APSIE. 4 415 sanctions ont été prononcées.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Département a accompagné et cofinancé les dispositifs de la politique nationale de l'emploi tels que les emplois aidés et les structures d'insertion par l'activité économique pour un budget total de 5,5 millions d'euros en 2017.
Le Département a ainsi apporté son soutien à 31 structures de l'IAE qui ont accompagné 1 431 bénéficiaires du RSA vers un retour à l'emploi et a cofinancé 350 contrats uniques d'insertion.

LA POLITIQUE D'INSERTION DES JEUNES

Le Département accompagne les jeunes Seine-et-marnais, âgés de 18 à 25 ans, à travers son fonds d'aide aux jeunes (FAJ) à hauteur de 280 000 €, qui permet d'attribuer des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, ou à les aider pour leurs besoins alimentaires ou primaires.

Il convient de souligner que 70 % des demandes de FAJ sont prescrites par les 12 Missions locales seine-et-marnaises que le Département soutient également par une subvention dont le montant total de 288 000 € a été doublé en 2017.

Par ailleurs, le Département a maintenu en 2017 son soutien à l'École de la 2ème Chance de Seine-et-Marne à hauteur de 200 000 €.

Le Département accompagne et cofinance les dispositifs d'insertion par le logement pour les jeunes pour un budget de 301 920 €.

LE FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION (FAPI),

Afin d'apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à maintenir et renforcer leur politique d'insertion, un fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), doté de 50 M€, en 2017. En contrepartie de ce financement, il est demandé aux Départements de respecter 3 niveaux d'engagement :

- respecter les obligations déterminées par la loi au titre du RSA,
- choisir deux actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs,
- choisir 4 actions supplémentaires en lien avec les priorités nationales.

Le Département respecte déjà ces différents engagements, notamment avec la mise en œuvre depuis 2015 de sa politique en faveur du juste droit.

Afin de pouvoir bénéficier de ce fonds, pour un montant de 782 140 € en 2017, une convention d'appui aux politiques d'insertion a été conclue entre le Département et l'État en février 2017.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DES MDS

Les équipes du service social départemental (au sein des MDS) accompagne les Seine-et-marnais en difficulté et les aide à retrouver ou à développer leur autonomie de vie : accès aux droits, démarches de soutien à la vie quotidienne, aides éducatives et familiales, insertion…

Ces équipes disposent de compétences diverses (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, technicien d'intervention sociale et familiale, conseiller local d'insertion, éducateur spécialisé, agent administratif…) et utilisent plusieurs leviers pour accompagner les Seine-et-marnais :

Les équipes du SSD ont reçu en 2016 :

- 29 902 ménages différents au Pôle Accueil (activité en légère hausse),
- 10 059 ménages différents au Pôle Accompagnement (activité en légère hausse).

L'essentiel des interventions du SSD concerne l'accès aux droits et les problématiques d'ordre budgétaire.

En 2017, Melun, Meaux et Noisiel restent les territoires où l'activité est la plus importante.

→ Les politiques de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance

LA POLITIQUE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Accompagner les parents d'aujourd'hui et de demain est essentiel. La Seine-et-Marne est le 10ème département français métropolitain le plus peuplé en 2017 et présente la plus forte croissance démographique parmi les départements franciliens (+ 1% entre 2009 et 2014). C'est un département jeune, très dynamique démographiquement, où naissent près de 19 000 enfants et grandissent plus de 115 000 enfants de moins de 6 ans (INSEE, RP, 2013).

Faisant suite à l'évaluation de la politique "de prévention médico-sociale et d'aide à la fonction parentale et à l'enfant" menée par le Département en 2016, l'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre des préconisations émises :

- Renforcement du suivi des assistants maternels par la création de 3 postes d'Éducateur de jeunes enfants
- Renforcement de l'accompagnement des familles par la création d'un poste de Conseillère sociale et familiale,
- Diffusion d'une note de priorisation aux services PMIPE.

Par ailleurs, la DPMIPE a publié en 2017 une brochure intitulée "Naître et grandir en Seine-et-Marne, chiffres clés et repères 2013-2015". Ce document rassemble des données élaborées à partir des trois certificats de santé des enfants, tout en mettant en lumière l'activité du service départemental de PMI. L'observation et le suivi de la santé de ses publics permet au service départemental de PMI de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre et de participer à la veille sanitaire sur le territoire seine-et-marnais.

Enfin, dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, signé en 2016 et piloté par la Préfecture, le Département, en lien avec la Caf a piloté le comité technique des 0-10 ans en constituant 4 groupes de travail permettant de décliner et de mettre en œuvre les objectifs du schéma. Ces groupes abordent la thématique du handicap, de la formation continue et de la qualité d'accueil, de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et enfin des accueils de loisirs. Ce schéma permet une meilleure articulation entre les acteurs intervenant sur les champs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Il convient de noter que l'année 2017 a été marquée par le départ à la retraite au 1er juin de la directrice de la DPMIPE, en poste depuis 13 ans et par la vacance de son poste depuis lors.

Budget

BP DE FONCTIONNEMENT 2017 : 8 478 200 €

DONT EAJE : 6 000 000 € (OUVERTURES DE 2 MULTI ACCUEILS DE 20 ET 23 PLACES)

DONT LAEP : 72 500 €

DONT CAMSP : 875 000 €

Activité

16 421 ENFANTS DE 4 ANS VUS PAR UNE INFIRMIÈRE LORS D'UN DÉPISTAGE, SOIT 88,2% DES ENFANTS DE 4 ANS SCOLARISÉS EN ÉCOLE MATERNELLE

15 454 ENFANTS VUS PAR AU MOINS UN PROFESSIONNEL DE PMI (59% DES ENFANTS SEINE-ET-MARNAIS DE MOINS DE 1 AN, 23,8% DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS)

8 175 CONSULTATIONS DE PLANIFICATION RÉALISÉES PAR UN MÉDECIN OU UNE SAGE-FEMME

6 242 CONSULTATIONS PRÉ ET POSTNATALES RÉALISÉES PAR UN MÉDECIN OU UNE SAGE-FEMME

249 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR 8 390 PLACES

19 NOUVEAUX EAJE CRÉÉS (11 MICROCRÈCHES, 5 MULTI-ACCUEILS, 2 CRÈCHES COLLECTIVES, 1 HALTE-GARDERIE) SOIT 346 NOUVELLES PLACES ET 6 FERMETURES SOIT 82 PLACES SUPPRIMÉES

10 083 ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS DONT 595 AGRÉMENTS DÉLIVRÉS

373 BILANS DE SANTÉ RÉALISÉS PAR L'ANPS POUR DES ENFANTS ÂGÉS DE 7 À 17 ANS ET ACCUEILLIS CHEZ UN ASSISTANT FAMILIAL

POLITIQUE EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

L'année 2017 s'est caractérisée par la création nette de 264 places en EAJE, une offre de places d'accueil en forte augmentation par rapport aux trois dernières années du fait notamment d'une politique nationale de la Caf en la matière. La DPMIPE assure l'accompagnement des projets de création, le suivi (135 visites) et le contrôle (13 visites) de ces structures.

Par ailleurs, le Département soutient financièrement en fonctionnement les EAJE (6 M€ en 2017) par une politique volontariste affirmée.

LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS

Le département comptait en 2017, environ 10 083 assistants maternels pour une capacité théorique de 34 641 places, soit le 1er mode d'accueil des jeunes enfants en Seine-et-Marne. 595 nouveaux assistants maternels ont été agréés en 2017.
Par ailleurs, le dispositif des Maisons d'assistants maternels (MAM) continue à se développer avec 3 ouvertures en 2017, soit un total de 18 MAM sur le territoire seine-et-marnais. Le Département a adopté en séance du 24 novembre 2017 la charte de qualité pour les MAM, élaborée par la Caisse nationale d'allocations familiales.

Enfin, 34 nouveaux agréments d'assistant familial ont été accordés (51 en 2016).

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les professionnels des services PMIPE au sein des MDS accompagnent les Seine-et-marnais dans le cadre de consultations médicales ou paramédicales et d'actions collectives ou individuelles (autour du massage du bébé, de l'accouchement et de la naissance, la familiarisation des jeunes enfants avec les livres, accompagnement de familles monoparentales hébergées par des associations…).

Afin de maintenir un accompagnement de qualité, des formations et journées techniques destinées aux professionnels des services PMIPE sont régulièrement organisées :

Ainsi, en 2017 s'est déroulée la huitième rencontre des professionnels de la périnatalité intitulée "Parlons des pères". Lors de cette journée, 271 professionnels des MDS, du milieu hospitalier et associatif sont venus écouter et échanger avec Daniel Coum, psychologue clinicien, psychanalyste et maître de conférence, sur les "mille et une facettes de la paternité contemporaine", mais aussi avec des représentants de la maternité des hôpitaux de St-Maurice dépositaire du label "Maternité amie des papas", et avec des professionnels de PMI. Enfin, le témoignage d'un jeune père a clôturé cette journée :

De plus, deux demi-journées de sensibilisation ont été consacrées à l'intervention de l'Association AURA 77 sur les troubles du spectre de l'autisme à destination des équipes des MDS de Coulommiers, Meaux, Melun et Sénart. Ces demi-journées se poursuivront tout au long du premier semestre 2018 sur l'ensemble des autres MDS.

Le Département soutient activement le développement des Lieux d'accueil enfants parents (26 Laep sur 38 sites dont 2 nouveaux financés par le Département en 2017). Chaque année, une journée technique leur est dédiée. En 2017, celle-ci avait comme thématique "La posture de l'accueillant dans les Laep aujourd'hui".

LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'attractivité et le dynamisme démographique seine-et-marnais, perceptibles sur l'ensemble du territoire, ont pour corolaire une hausse conséquente des informations préoccupantes (+ 75 % en 10 ans) et des prises en charge (+ 13 % en 5 ans), engendrant une saturation du dispositif de protection de l'enfance.

Ces difficultés sont renforcées par l'augmentation considérable du nombre de Mineurs non accompagnés (MNA) accueillis sur son territoire. Ainsi, si le Département accueillait 200 jeunes MNA en janvier 2015, il en accueillait 335 en janvier 2016 et 654 au 31 décembre 2017.

Budget

144,4 M€ FRAIS D'HÉBERGEMENT DES ENFANTS CONFIÉS
DONT 94,9 M€ EN ÉTABLISSEMENTS
10,1 M€ PROTECTION EN MILIEU OUVERT
5 M€ PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
30 M€ ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Activité

3 336 ENFANTS CONFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017
654 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS
2 340 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU OUVERT
6 282 INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES
597 ASSISTANTS FAMILIAUX
19 PUPILLES CONFIÉS EN VUE D'ADOPTION
184 AGRÉMENTS ADOPTION EN COURS DE VALIDITÉ

ACTIVITÉ

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION ENFANCE, ADOLESCENCE, FAMILLE

Trois chantiers de réorganisation sont en cours, faisant suite notamment aux préconisations portées par le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de juin 2015 :

- La fluidification du circuit et du traitement des informations préoccupantes,
- Le pilotage et la territorialisation des décisions de protection de l'enfance,
- La clarification de l'organisation et de la gestion l'accueil familial.

Ces chantiers sont structurés par la dématérialisation du dossier de l'ASE et ont été accompagnés par le Cabinet ENO ainsi que par une chargée de projets recrutée en mai 2017 pour accompagner cette démarche au sein de la DEAF.

Par ailleurs, l'augmentation importante du nombre de MNA accueillis en Seine-et-Marne a généré une saturation du dispositif d'accueil de l'ASE (en établissement et en accueil familial), au détriment de l'accueil qualitatif des enfants confiés : par exemple certains enfants sont accueillis pour de longues durées – parfois jusqu'à 18 mois et plus – au sein des foyers de l'enfance dont la mission première est l'accueil d'urgence et l'évaluation des jeunes afin de permettre une orientation vers un lieu d'accueil pérenne. Des mesures ont été mises en œuvre depuis mi 2017 afin de remédier à cette situation (Centralisation des décisions d'accueil d'urgence et d'accueil familial).

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

L'augmentation rapide du nombre de MNA sur les deux dernières années a conduit à la saturation du dispositif d'aide sociale à l'enfance.

Le coût en 2017 de l'accueil de ces jeunes a été de 30 M€ (environ 25 M€ en 2016).

Le Département a actionné plusieurs leviers pour fluidifier le dispositif :

- La mise en œuvre des consignes relatives à la fin des Contrats jeunes majeurs (CJM) pour les MNA a permis de faire diminuer la prise en charge des majeurs de 130 à 40.
- Les évaluations de minorité et d'isolement par l'opérateur départemental Espoir ont été revues à l'été 2017 avec la mise en place d'un travail étroit avec la Police de l'Air et des Frontières qui procède à l'analyse des documents d'identité et l'organisation des évaluations sur rendez-vous.
- Afin de créer des places dédiées à l'accueil des MNA. Un appel à projet a été lancé en 2017. Suite à la commission de sélection du 29 août 2017, les projets de 3 opérateurs (La Croix Rouge, la Fondation d'Auteuil et Empreintes) ont été retenus, correspondant à l'ouverture de 146 nouvelles places qui permettront de fluidifier le dispositif courant 2018.
- Une cellule exclusivement destinée à la gestion administrative des MNA a été créée avec 5 agents dont 2 postes pourvus en 2017.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Le Département s'investit dans la lutte contre la radicalisation. Il participe ainsi à la cellule de suivi mensuelle dirigée par le Préfet en lien avec le Procureur de la République mobilise l'ensemble des acteurs du département (Éducation nationale, Protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.), C.A.F., Police, Gendarmerie).

Par ailleurs, le Département a élaboré en lien avec la Direction territoriale de protection judiciaire de la jeunesse, un cycle de sensibilisation et de formation destiné aux agents du Département mais également de la Caisse d'allocations familiales.

Une session de sensibilisation des travailleurs sociaux a été organisée en novembre 2017, complémentaire des sessions organisées en 2016.

Des sessions de même nature ont été par ailleurs programmées dans le cadre du plan de professionnalisation des agents des collèges. Ces sessions ont eu lieu les 30 et 31 août 2017 et ont permis la sensibilisation de 1 188 agents.

Par ailleurs, le Département a confié au prestataire "Citoyen & Justice" une formation sur la problématique de la radicalisation afin de développer l'expertise dans chaque MDS sur la problématique "radicalisation".

Trois cycles de 6 jours de formation sont organisés entre décembre 2017 et mars 2018, permettant de former plus de 45 agents départementaux.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le Département de Seine-et-Marne a souhaité faire évoluer fin 2016 les modalités d'intervention de la prévention spécialisée afin de renforcer sa présence et son intervention sur des préoccupations telles que la lutte contre les phénomènes de radicalisation et sur des territoires prioritaires au vu de leurs difficultés. Il a souhaité concentrer tout particulièrement les moyens éducatifs sur les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Les autorisations et habilitations des opérateurs associatifs délégués à sa mise en œuvre, à savoir l'ADSEA, ESPOIR, APAM, la Brèche, ont été renouvelées pour une durée de 15 ans en 2017 et des CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) d'une durée de 3 ans, ont été élaborés permettant de préciser les attentes du Département et leurs modalités d'évaluation.

ÉTABLISSEMENTS

LE DÉPARTEMENT TARIFIE 36 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Dans un contexte de contrainte budgétaire, l'objectif du Département est de travailler conjointement avec les établissements afin de proposer une offre en réelle adéquation avec les besoins actuels identifiés sur le territoire.
Ce travail induit une montée en compétences du service établissements sur le contrôle qualité, portée par la nouvelle chef de service arrivée à l'automne 2017.

→ Les politiques de l'autonomie

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 18,2% de la population seine-et-marnaise en 2017 contre 17,9% en 2013. La Seine-et-Marne sera le département francilien dont le vieillissement sera le plus marqué à l'horizon 2030. Il est prévu un accroissement des plus de 60 ans de près de 40%, plus particulièrement dans le Sud-Est du territoire départemental.

L'augmentation du nombre de demandes auprès de la MDPH montre que la reconnaissance des handicaps n'a pas encore atteint de palier. Ce sont près de 100 000 Seine-et-Marnais qui ont une décision ou plus en cours auprès de la MDPH.

Dans ce contexte le Département développe une véritable politique de l'autonomie, autour des enjeux d'accès aux droits, d'accessibilité aux établissements et services, d'adaptation aux besoins des personnes, à l'information et à l'orientation des familles.

Budget 240M€

PERSONNES ÂGÉES : 90,8 M€

HÉBERGEMENT : 47,2 M€
DONT 26,7 M€ AU TITRE DE L'APA EN ÉTABLISSEMENT

DOMICILE 43,6 M€
DONT 38,9 M€ AU TITRE DE L'APA À DOMICILE

PERSONNES HANDICAPÉES : 149,1 M€

HÉBERGEMENT : 108,5 M€

DOMICILE 40,5 M€
DONT 28,7 M€ AU TITRE DE LA PCH

SUBVENTION À LA MDPH : 5.1 M€

Activité

15 708 BÉNÉFICIAIRES DE L'APA
9 613 APA À DOMICILE
6 095 APA EN ÉTABLISSEMENT

979 BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTP

3 646 BÉNÉFICIAIRES DE LA PCH

4 094 HÉBERGEMENTS PRIS EN CHARGE POUR DES PERSONNES ÂGÉES/HANDICAPÉES

MDPH :
96 077 DEMANDES REÇUES
92 975 DÉCISIONS RENDUES

Devant les défis de la massification des demandes et des besoins individuels des Seine-et-Marnais, la politique publique de l'autonomie s'est engagée dans une modernisation de ses actions.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

Préparée pendant 2016, la dématérialisation des dossiers d'aide sociale est devenue une réalité en 2017. Les demandes comme les courriers des familles sont réceptionnés sous format électronique. La modernisation permet une meilleure traçabilité des étapes menant à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Chaque jour, 30% du courrier parvenant au Département est en lien avec le grand âge ou le handicap. En 2017, ce sont 13 206 dossiers APA reçus, et 3 311 demandes de PCH reçues.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA MDPH

Dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers, la MDPH a mené un autodiagnostic qui a permis de mettre en œuvre une réorganisation en 2017. Depuis la rentrée, un dispositif d'aiguillage permet d'identifier les situations urgentes, le niveau de complexité des demandes. Ainsi, le traitement le plus pertinent est rapidement engagé. Pour les décisions, la commission des droits et de l'autonomie a revu son fonctionnement et sa composition. L'ensemble de ces mesures permettent de diminuer le délai global moyen de traitement tout en continuant d'apporter une réponse adaptée aux besoins de compensation des personnes.

LA RÉFORME TARIFAIRE DES ÉTABLISSEMENTS HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Les budgets des EHPAD ont été élaborés pour la première fois en 2017 à partir des recettes attendues, selon les nouvelles règles posées par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Les techniciens du Département ont ainsi accompagné 116 EHPAD dans cette réforme qui se traduira dans les années à venir par la signature de contrats pluriannuels, par une convergence des moyens accordés pour la dépendance des résidents. 181 arrêtés de tarification ont été publiés en 2017.

LA PROXIMITÉ DES RÉPONSES POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

La Conférence des financeurs, instance de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes de plus de 60 ans qui vivent chez eux ou en résidence autonomie, a permis de financer plus d'une quarantaine de nouveaux projets en 2017 et une centaine d'ateliers.

Des actions collectives et gratuites dans des domaines divers (activités physiques, conférences, ateliers, activités artistiques, ...) ont été mises en place avec le soutien de nos partenaires : 738 563€ ont été attribués à ces actions en 2017.

En fin d'année, le Département a souhaité en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) faire évoluer les 9 CLIC existants en de nouvelles structures, les Pôles d'autonomie territoriaux. Depuis novembre 2017, six Points d'autonomie territoriaux quadrillent la Seine-et-Marne depuis Coulommiers, Fontainebleau, Lagny, Meaux, Melun et Provins.

Ces structures associatives ont pour missions d'accueillir, évaluer et accompagner les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées) de leur territoire.

En 2017, 330 informations préoccupantes ont été recensées concernant des personnes âgées (2/3 des situations) ou des personnes handicapées.

685 personnes ont participé à la journée nationale des aidants sur 7 territoires de MDS (conférences, forum, spectacle-débat).

MODERNISATION DE L'AIDE À DOMICILE : UN ENJEU POUR PLUS DE 9 000 SEINE-ET-MARNAIS

En 2017, 90 services d'aide à domicile (SAAD) transmettent directement leurs réalisations d'interventions par l'outil informatique "SOLIS SAD". 24 SAAD ont signé une convention financière pour faciliter la facturation. En 2017, le Département a financé pour 41,5 M€ d'heures d'aide à domicile.

silver fourchette TOUR
SEINE-ET-MARNE

→ Silver Fourchette

Le Silver Fourchette Tour représente une occasion unique d'échanger sur l'alimentation et le bien-être alimentaire des personnes âgées qu'elles soient à domicile, en résidence autonomie ou en établissements.
La Seine-et-Marne fait partie des 14 départements participant à cette 3ème édition. Un concours de gastronomie, des conférences, des ateliers pour cuisiner ensemble, des formations pour les chefs, un lab' pour découvrir les dernières innovations... Silver Fourchette est un festival d'initiatives ludiques et instructives pour valoriser la senior gastronomie.

→ L'action sociale territorialisée

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

La territorialisation de l'action sociale, via les MDS, permet de garantir la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité au plus près des besoins des habitants et la mise en cohérence, localement, de ces politiques dans une logique de parcours des publics accueillis et accompagnés.

La réorganisation de la direction territoriale des solidarités (DTS) présentée au Comité technique le 4 juillet 2017, vise à favoriser l'équilibre et la bonne coopération entre les deux modes d'organisation qui coexistent : d'une part, le rattachement hiérarchique des personnels travaillant dans les MDS à une direction dédiée, la direction territoriale des solidarités ; d'autre part, les collaborations fonctionnelles quotidiennes qui interviennent entre les différents services des MDS et les directions "mission" de la DGA-Solidarités qui pilotent les politiques départementales dans le champ des solidarités.

À cette fin, la nouvelle organisation a consisté à renforcer et à structurer l'équipe de la DTS située à Melun, qui assure une fonction d'interface au sein de cette organisation. Pour sa part, l'organisation interne aux MDS n'a pas été modifiée. Cette équipe est composée de 13 agents.

CHIFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTE REPRÉSENTANT LES MDS ET LEUR ACTIVITÉ

MDS	Nombre de bénéficiaires RSA	Nombre de ménages reçus Mission Accueil	Nombre Mission Accompa-gnement	Nombre de visites à domicile évaluations APA D	Nombre de consultations en pédiatrie	Nombre total de consultations en planification
MELUN VAL DE SEINE	4 421	3181	1549	411	3291	1996
MEAUX	3 412	2728	1167	592	2814	1763
NOISIEL	2 545	3011	895	239	543	1242
MONTEREAU	2 242	2213	697	404	1400	192
SÉNART	2 155	2610	903	208	3158	772
MITRY-MORY	2 124	1813	876	470	2274	370
LAGNY-SUR-MARNE	2 049	1907	628	486	865	843
COULOMMIERS	1 844	2168	785	618	998	583
CHELLES	1 832	1909	556	300	1240	1366
NEMOURS	1 487	1536	446	395	558	719
TOURNAN-EN-BRIE	1 478	1880	635	458	1335	303
PROVINS	1 472	1946	486	442	1222	1485
FONTAINEBLEAU	1 305	1375	374	361	870	140
ROISSY-EN-BRIE	1 231	1483	481	261	1469	529

zoom

“Bouche à oreille“

Présentation des actions départementales et partenariales disponibles sur le territoire de Sénart, une initiative innovante animée par la MDS de Sénart

L’action “Bouche à oreille” initiée par la MDS de Sénart est destinée à transmettre des informations sur la découverte du territoire de Sénart à travers un quizz et à présenter au public les actions proposées à la MDS pour leur permettre d’y participer.

Cette action se déroule sur une semaine.

Lors de la première journée, le public est accueilli sur un Forum de présentation des actions de la MDS et hors MDS sous forme de stands. Chaque jour de la semaine est ensuite consacrée à une action de sensibilisation ouverte à tous :

- Présentation du “jeu budget” pour échanger sur l’équilibre du budget ;
- Présentation de l’action “À toi de jouer” sur laquelle est valorisée le lien parents/enfants ;
- Présentation de l’action “Papiers malins” pour échanger sur le classement des papiers pour être autonome sur les démarches administratives ;
- Présention de l’action “économies d’énergie” permettant de trouver des solutions pour réduire les charges et favoriser les éco-gestes.

Ces ateliers ont ainsi pour objet de :

- Mobiliser le public sur les actions proposées par la MDS destinées à transmettre de l’information, des conseils afin de favoriser l’autonomie au quotidien ;
- Susciter une prise de conscience du public sur l’importance de sa participation sur des actions de prévention ;
- Coordonner les différentes actions entre professionnels de la MDS et des partenaires pour favoriser une meilleure participation du public.

La MDS de Sénart à travers cette semaine d’actions favorise la cohésion inter service, le renforcement des liens partenariaux et la participation des usagers.

“Les ateliers de coparentalité“

Un partenariat au service des familles en instance de séparation difficile.

Le projet d’ateliers de coparentalité provient d’une initiative des juges aux affaires familiales du tribunal de grande instance (TGI) de Meaux et a été construit en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires dont nos services départementaux.

Destinés aux parents séparés ou divorcés et à leurs enfants, ces ateliers visent à répondre à la conflictualité inhérente aux situations de séparation, qui peut déstabiliser profondément les enfants et/ou les parents concernés.

Ces ateliers ont ainsi pour objet :

- De permettre aux couples en situation de séparation conflictuelle de retrouver une possibilité de dialogue dans le cadre du couple parental (qui survit au couple conjugal) et d’identifier les besoins de leurs enfants.
- De proposer aux enfants un espace de parole et de dialogue.

Quatre travailleurs sociaux issus de trois MDS du ressort du TGI de Meaux (Meaux, Mitry et Noisiel) ont été formés et sont mis à disposition pour l’animation des ateliers : 2 assistantes sociales de la MDS de Meaux, 1 assistante sociale de la MDS de Mitry-Mory et 1 psychologue de la MDS de Noisiel.

Directeur de la MDS de Coulommiers, arrivé en 2016

"Le département, un échelon à la juste distance pour une intervention pertinente dans le champ des politiques sociales."

INTERVIEW D'EMMANUEL MONNET

QUELLES ÉTAIENT LES MOTIVATIONS QUI VOUS ONT AMENÉ À REJOINDRE LA DTS ?

C'est la conjugaison de plusieurs éléments qui m'ont motivé pour rejoindre le département de Seine-et-Marne.

Le principal, est que j'avais envie de revenir travailler en département, car je suis convaincu que c'est un échelon à la juste distance pour une intervention pertinente dans le champ des politiques sociales.

En ce qui concerne plus particulièrement la DTS, le poste de directeur de MDS m'intéressait, notamment dans son positionnement de proximité, son implication locale et dans les domaines de compétences transverses qu'il porte. Mon parcours professionnel renforce l'intérêt que je porte sur la transversalité, le partenariat et les collaborations avec les autres acteurs locaux.

Enfin ce qui ne gâche rien, je suis habitant de Seine-et-marne donc travailler dans le département, était aussi naturel.

COMMENT S'EST ORGANISÉE VOTRE PRISE DE FONCTION DE DIRECTEUR ?

Je dois dire que j'ai été marqué par la qualité de l'organisation de mon arrivée sur le poste de directeur de MDS. Pour avoir eu une carrière assez mobile, je n'ai jamais été aussi bien accueilli !

De l'arrivée physique, à l'immersion auprès des directions du siège en passant par le tuilage, et la présentation aux élus lors de l'assemblée départementale, tout a été fait pour faciliter une prise de fonction optimum.

Mon arrivée sur la MDS était aussi confortable puisque un intérim avait été assuré, l'équipe d'encadrement était au complet et il n'y avait pas de dossier "brûlant" qui aurait nécessité une gestion très urgente !

Enfin, les principaux partenaires et les élus locaux avaient aussi été prévenus, et rapidement j'ai ainsi bénéficié de contacts et de RV qui ont été facilitateurs dans la découverte et la connaissance du territoire.

QUEL EST VOTRE BILAN ET QUELS SONT VOS PROJETS À 18 MOIS DE VOTRE PRISE DE FONCTION ?

Mes premiers mois de prise de fonction ont été consacrés à l'appropriation des dispositifs internes et externes qui régissent le fonctionnement quotidien d'une MDS.

En tant que directeur de MDS, il s'est également agi de trouver la juste posture entre le portage de politiques publiques départementales et leur adaptation au plus près des besoins locaux, avec les moyens disponibles.

Concernant les pistes de travail pour la MDS de Coulommiers, elles se déclinent en 3 axes : transversalité, sécurité (pour les usagers et pour les agents) et management :

- La transversalité parce qu'elle s'incarne assez naturellement sur les MDS mais qu'elle doit faire l'objet d'un portage fort et soutenu par le directeur.
- La sécurité parce que je suis particulièrement sensible aux conditions d'accueil du public et de travail des agents. S'assurer du bien-être et de la sécurité de tous sont les garanties, au final, d'un meilleur service rendu au public.
- Enfin le management car je suis attentif à l'accompagnement de mon équipe de cadres sur ce volet. Il me paraît relever pleinement de mes fonctions d'accompagner les cadres sur ces sujets, l'objectif étant bien sûr de soutenir la cohérence de nos pratiques, de renforcer la cohésion d'équipe et de faciliter le travail et les projets conjoints.

Enfin, j'oriente mon action vers deux axes majeurs à destination des publics.

- Le territoire de Coulommiers porte un enjeu fort sur la question de la mobilité des publics précaires. Je souhaite retravailler collectivement et de manière transversale sur la présence de nos services aux plus près des besoins. La question de permanences délocalisées et de l'accès aux droits sur les bassins de vie les plus éloignés, est un sujet central.
- Le sujet de l'Autonomie et de la mise en place des Pôles Autonomie Territoriaux est un chantier déjà engagé qui prendra force en 2018. Si l'intérêt de ce chantier pour les usagers en termes d'amélioration de service rendu ne fait aucun doute, j'y vois également une opportunité particulière en termes de dynamique partenariale et de maillage pour un territoire rural comme le nôtre.

II. Aménagement : répondre aux besoins du territoire et des habitants

Soucieux de répondre aux attentes des Seine-et-Marnais et d'en défendre les intérêts, le Département a poursuivi en 2017 son action en matière d'aménagement et de développement du territoire, que ce soit dans le champ des mobilités, de la préservation des ressources et du cadre de vie des Seine-et-Marnais ou via la mise en œuvre de sa politique contractuelle.

→ Mobilités : la politique routière

Le réseau routier départemental se compose de 210 km d'autoroutes, de 194 km de routes nationales, de 7 408 km de voies communales, de plus de 10 000 km de chemins ruraux et de 4 325 km de routes départementales (RD) dont le Département a la responsabilité.

Au titre de cette compétence, le Département œuvre non seulement afin **d'assurer la pérennité de son domaine routier, le maintien de bonnes conditions de circulation, la sécurité des usagers, mais aussi d'aménager et de compléter ce réseau** pour répondre aux exigences liées par le développement d'un territoire particulièrement dynamique.

En 2017, l'entretien des routes départementales est resté une priorité dans une logique de pérennisation du patrimoine routier et d'amélioration des conditions de desserte entre les principaux pôles, **via la réalisation d'un programme complémentaire annuel de remise en état/modernisation des routes départementales les plus importantes.**
330 km ont ainsi été remis en état en 2017 pour un montant de 22 M€. Parallèlement, le travail réalisé avec les communes, communautés de communes et les différents concessionnaires a été poursuivi afin de coordonner les actions dans le but d'optimiser les interventions à moindre coût.

Concernant l'adaptation et la modernisation du réseau routier départemental, on peut citer pour 2017 :

- La finalisation ou la poursuite d'**opérations déjà engagées** telles que l'aménagement des berges de la Seine le long de la RD 39 à Boissise-la-Bertrand et Seine-Port, l'aménagement de la RD 212 et du barreau de Mitry-Mory et celui de la RD 306 pour la desserte du Santépôle de Seine-et-Marne ;
- La réalisation d'aménagements tels que la bretelle D de l'échangeur RD 34/A 104 à Le Pin et Villevaudé, la liaison Sud de Chelles, l'ancienne entrée de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne ou la réhabilitation de la RD 401 entre Dammartin-en-Goële et Saint-Soupplets.

Quant à la sécurisation du réseau routier, elle s'est concrétisée par :

- **L'aménagement de points singuliers :** Carrefours RD 228/RD 33 à Boutigny, RD 402/RD57 à Moissy-Cramayel, RD 411/RD 124a à Cannes-Écluses, RD 607 giratoire de l'obélisque à Fontainebleau ;
- Le renforcement des moyens mis en œuvre pour **une meilleure connaissance de l'accidentalité ;**
- L'amélioration de la lisibilité et la **sécurisation des passages à niveaux** sur routes départementales en collaboration avec SNCF Réseau et les communes (RD 204 à Saint-Cyr-sur-Morin) ;
- **La sensibilisation des collégiens** aux risques routiers et à l'apprentissage de la conduite des deux roues avec l'association Prévention Routière.

Concernant **la viabilité hivernale,** il importait de garantir un dispositif efficient en matière de sécurisation du réseau routier l'hiver, via une coordination avec les partenaires extérieurs à l'aide d'un dispositif d'information et de communication : alertes à destination des collectivités et des usagers inscrits (221 collectivités inscrites, 12 481 inscrits aux alertes SMS, 8 141 inscrits aux alertes mails : 80 903 SMS envoyés sur la période hivernale).

2017 a également vu la poursuite d'**une politique cyclable cohérente avec le potentiel touristique** des territoires seine-et-marnais et le développement des usages, y compris utilitaires, du vélo, notamment via l'aménagement de la Scandibérique le long du canal du Loing et de la vallée de la Seine et les études sur la partie canal de l'Ourcq vers l'Oise.

De même dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des **stations multimodales de**

covoiturage, les stations de Marolles-sur-Seine sur la RD 411 – accès à l'autoroute A5 et de Pommeuse (Saint-Blandin) au carrefour RD 934 x RD 15 ont été aménagées, et des stations ont été équipées sur des parkings existants à Dammarie-les-Lys, Lizy-sur-Ourcq, Sept-Sorts, Othis, Montereau-Fault-Yonne et Penchard.

Dans le cadre de la convention d'engagement volontaire et de la loi de transition énergétique, la **politique de réduction des besoins en matériaux et de réutilisation de matériaux recyclés** a été efficiente (sur les 77 220 tonnes de matériaux utilisés en couche de forme, structure d'accotements ou trottoirs, 70 200 tonnes étaient issues du recyclage ou du réemploi soit de matériaux des sites, soit de matériaux provenant de plateformes de recyclage ; pour les couches de roulement et les couches d'assise en matériaux bitumineux, 20 880 tonnes d'agrégats d'enrobés ont été intégrées).

Enfin compte-tenu du caractère inflationniste des dépôts sauvages de déchets (plus de 11 tonnes ramassées chaque jour en 2017 pour un budget de 1,420 M€, nettement plus qu'en 2016), le Département a mis en œuvre les premières mesures subventionnées par la Région dans le cadre de son plan "Île-de-France propre". Une campagne de communication a été menée. La surveillance photo a permis d'identifier formellement deux contrevenants.

REPÈRES

Le réseau routier seine-et-marnais compte 12 140 km de routes dont 4 328 km de routes départementales.

En 2017 :

- 330 km de routes départementales remises en état pour 22 M€,
- 2 stations multimodales de covoiturage aménagées et 6 stations complémentaires équipées,
- Plus de 11 tonnes de déchets ramassées en bord de route chaque jour, soit un budget de 1,42 M€,
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'information et de communication en matière de viabilité hivernale : plus de 80 000 SMS envoyés pendant cette période (221 collectivités inscrites, 12 481 abonnés aux alertes SMS et 8 141 aux alertes mails).

→ Mobilités : la politique en matière de transports scolaires

En 2017, le Département a poursuivi sa politique volontariste en matière de transports scolaires. Il a organisé et financé le transport scolaire sur circuits spéciaux de 12 725 élèves, pour un montant de 10 090 106 €.

La carte Scol'R, titre de transport sur circuits spéciaux, est délivrée moyennant une participation des familles à hauteur de :

- 50 € pour les primaires scolarisés en regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ;
- 100 € pour les primaires hors RPI et les collégiens ;
- 150 € pour les lycéens ;

Par ailleurs, le Département transporte gratuitement les élèves et étudiants handicapés : 1 641 élèves ont été pris en charge sur la période 2016-2017, soit une dépense de 9,4 M€.

Le Département a également aidé en 2017 les familles de 30 793 primaires et collégiens et 4 677 boursiers, via une subvention préalable de 150 € pour l'achat de la carte Imagine R et le remboursement a posteriori d'un complément aux familles et aux collectivités, pour un montant de 6 954 179 €.

À noter également : la prise en charge intégrale par le Département de l'augmentation de 8 € de la carte Imagine R à compter de septembre 2017, soit une économie globale de 256 000 € pour les familles.

REPÈRES

- 12 725 élèves transportés sur circuits spéciaux pour un montant de 10 M€
- 1 641 élèves et étudiants handicapés pris en charge pour un montant de 9,4 M€
- Aide à l'achat de la carte Imagine R pour plus de 30 000 primaires et collégiens et 4 700 boursiers pour un montant de 7 M€

→ Mobilités : la politique en matière de transports publics

Le Département contribue à hauteur de 8 101 901 € au financement d'Île-de-France Mobilités (IDFM). Son président est Vice-président d'IDFM et de la Société du Grand Paris.

Le développement d'une offre de transports adaptée et de projets ferrés (RER, Transilien, métro du Grand Paris) répondant aux besoins du territoire est au cœur des préoccupations du Département. En 2017 une convention a été conclue pour 1 002 000 € en vue de l'électrification de la ligne Paris-Troyes (1ère tranche).

Par ailleurs, le Département s'est désengagé fin 2016 des réseaux de transport de bassin, afin de privilégier l'intensification de son aide aux lignes Seine-et-Marne Express (SME) : en 2017, il a contracté avec IDFM et les transporteurs pour le financement et le suivi de 14 lignes SME et du Citalien, à hauteur de 873 534 €.

Le Département a poursuivi en 2017 sa politique volontariste en matière de transports, notamment à travers son réseau Seine-et-Marne Express, afin de réduire les inégalités d'accès aux transports publics, dans un territoire où la voiture représente encore 60% des déplacements.

Parallèlement, il a poursuivi son aide aux collectivités disposant d'un service de transport à la demande (TAD) : 2 nouveaux services ont vu le jour sur les secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et dans le Pays Créçois. En 2017, la contribution du Département représente 871 610 € pour 11 TAD, auxquels viennent s'ajouter 2 services aidés dans le cadre de contrats CLAIR.

Pour finir, le Département contribue financièrement à l'aménagement des pôles-gares : pour 2017, ce sont 4 gares en travaux (Torcy, Noisiel, Chessy et Longueville) et 18 à l'étude dont 3 futures gares du Grand Paris, soit une dépense de 359 848 €.

Concernant l'aide aux voyageurs, en 2017, le Département a financé les cartes Améthyste de 15 422 personnes âgées et/ou handicapées non imposables ou anciens combattants pour un coût de 3 303 211 €.

Il cofinance également aux côtés d'IDFM et de la Région Île-de-France le transport des adultes handicapés, avec "PAM77" : en 2017, 127 176 courses ont été réalisées par 2 020 usagers pour un coût de 6 300 000 €.

zoom

sur le T Zen 2

En 2017, un protocole d'accord a été signé avec la ville de Melun et la CAMVS entérinant le tracé du T Zen 2 en centre-ville de Melun et le soutien de l'activité commerciale. Les commerçants de l'UNICOM ont parallèlement retiré leur contentieux sur la déclaration d'utilité publique.

Les travaux pour l'accès au futur hôpital melunais en préfiguration de la plateforme T Zen 2 sont désormais achevés, les études d'avant-projet ont été approuvées par IDFM et une convention de financement a été signée avec la Région.

Les procédures administratives préalables aux travaux se poursuivent.

Les dépenses se sont élevées pour 2017 à 3 605 K €.

REPÈRES

- → Contribution du Département à IDFM : 8,1 M€
- → Financement de 14 lignes Seine-et-Marne Express à hauteur de 873 k€
- → Aide au développement du transport à la demande : 11 TAD soutenus pour un montant de 872 k€ et 2 autres via des contrats CLAIR
- → Aide à l'aménagement des pôles gares : 4 gares en travaux et 18 à l'étude (360 k€)
- → Financement des cartes Améthyste de 15 422 personnes âgées et/ou handicapées pour un montant de 3,3M€
- → PAM77 : plus de 127 000 courses réalisées pour 2 000 usagers (6,3 M€)

→ Environnement et cadre de vie

En 2017, les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) se sont poursuivis et ont abouti à son adoption en septembre 2017.

Deux volets d'actions ont été retenus : la valorisation des ENS départementaux et l'accompagnement technique et financier des territoires dans le développement d'un réseau d'ENS communaux et intercommunaux de qualité.

Sur la valorisation, l'année 2017 a été riche en événements avec notamment :

- l'inauguration de l'ENS "Les Olivettes" situé à Trilbardou et Charmentray,
- la création de l'application mobile "Balade Branchée", en lien avec l'ONF, l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France et le Département des Yvelines,
- l'inauguration de Ferra Botanica à l'occasion des 10 ans du vélorail,
- et l'organisation de deux rencontres techniques de la nature.

À noter également, l'élaboration de la stratégie d'interprétation qui permettra, via de nouveaux équipements, de rendre les sites ENS départementaux plus attractifs et de donner aux Seine-et-Marnais une meilleure lisibilité de l'action institutionnelle.

En ce qui concerne la **transition énergétique,** dans le cadre de l'élaboration du Rapport annuel du développement durable (RADD) et conformément à la réglementation (loi Grenelle 2), le Département a réalisé le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'administration départementale avec comme année de reporting 2016. Une diminution de 2 % des émissions de GES a été constatée depuis 2013.

Le Département a poursuivi son implication au sein de la Communauté départementale de la transition énergétique via :

- la construction d'une offre de service de Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat pour les EPCI,
- la participation à l'élaboration des documents cadres pour les Plans climat air énergie territoriaux au sein des EPCI de plus de 20 000 habitants,
- la construction du cahier des charges visant à lancer un Schéma départemental de la méthanisation.

Toutes ces actions seront opérationnelles en 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du **Plan régional de prévention et de gestion des déchets,** le Département a défendu le rééquilibrage territorial des lieux de stockage des déchets inertes issus du BTP, promu la notion de compensation financière en lien avec les impacts subis par le territoire et œuvre à l'émergence d'une filière de valorisation des déchets en lien avec les acteurs économiques et la Région.

Parallèlement le Département a lancé une étude visant à faire ressortir les sites de carrières abandonnés qui pourraient, sous certaines conditions, accueillir des déchets inertes et permettre ainsi un retour à l'agriculture d'un certain nombre de parcelles.

Pour répondre aux nouvelles obligations de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, le Département a engagé l'élaboration d'un **schéma de gestion des déchets** pour améliorer la valorisation des déchets de restauration des collèges, des bâtiments, des routes…

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, différents acteurs ont été mobilisés pour favoriser l'émergence de solutions afin de mieux traiter ces déchets parallèlement à l'adoption par le Département du fonds propreté pour lutter contre ces infractions sur son réseau routier.

En outre, le Département suit les dossiers de carrières, d'installations classées, des nuisances et des risques au travers des nombreuses commissions et travaux d'études et de planification sur son territoire.

En matière de **développement durable,** une plaquette sur les éco gestes à déployer au sein des habitations a été réalisée et diffusée dans les MDS afin d'apporter des informations aux personnes accueillies pour lutter contre la précarité énergétique. Le RADD a quant à lui été produit comme chaque année en lien avec l'ensemble des directions.

→ La politique de l'eau

La Seine-et-Marne compte 4 319 km de cours d'eau et 2 nappes souterraines stratégiques. Les caractéristiques du département et son fort développement font que les pressions sur la ressource en eau sont importantes.

C'est pourquoi il mène une politique volontariste et ambitieuse en faveur de la préservation des ressources en eau, qui s'est concrétisée par la signature en octobre 2017 d'un **3ème Plan Départemental de l'Eau (PDE)** pour la période 2017-2021. Celui-ci intègre notamment la gestion du risque inondation ainsi qu'un volet d'appui des collectivités à la restructuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau.

En 2017, le Département a aidé 45 collectivités dans le domaine de l'assainissement (3,6 M€ d'aides votés), 26 dans le domaine de l'eau potable et de la protection des ressources en eau (2,40 M€), 23 dans le domaine de la gestion des cours d'eau (0,16 M€) et 46 dans l'achat de matériel alternatif à l'utilisation des pesticides en zone non agricole (105 k€).

Le Département apporte également une assistance technique aux collectivités et une animation territoriale sur la thématique eau. Pour 2017, on peut noter :

- la réalisation de 286 diagnostics de systèmes d'assainissement et l'accompagnement de 116 collectivités,
- la mise en œuvre de 2 schémas départementaux sur les eaux usées (SDASS EU) et les eaux pluviales et le pilotage d'un groupe de travail pour l'établissement d'un 2ème SDASS EU à venir,
- la mise en œuvre du schéma départemental sur l'eau potable visant à apporter une eau conforme à tous les Seine-et-Marnais, l'amélioration de la protection des ressources en eau et des performances des réseaux de 29 communes,
- l'appui technique aux communes pour la réduction de l'usage des pesticides dans l'entretien de leur espace public avec 98 % des communes engagées et 230 au "zéro phyto",
- l'aide à 19 collectivités pour l'entretien de 201 km de cours d'eau et l'émergence d'actions visant à améliorer l'hydromorphologie des rivières,
- l'appui en matière de gouvernance entre syndicats de rivière et intercommunalités en lien avec la nouvelle compétence GeMAPI,
- l'assistance aux collectivités dans le cadre de la prise de compétence eau et assainissement par les EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020.

Pour mener à bien ces missions, le Département s'appuie sur son laboratoire départemental d'analyses accrédité qui a réalisé 5 520 analyses dont 66 % pour le compte des besoins du Département ou dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'eau.

Le Département a poursuivi son action de communication auprès des collectivités via son site Internet dédié à l'eau (100 001 visites en 2017) et via son Observatoire de l'eau.

Enfin, le Trophée "ZERO PHYT'Eau" a récompensé 21 nouvelles communes n'utilisant plus aucun produit phytosanitaire dans l'entretien de leur espace public ce qui porte à 75 le nombre de communes récompensées.

REPÈRES

- 22 espaces naturels sensibles départementaux, tous ouverts au public
- 4 319 km de cours d'eau et 2 nappes souterraines stratégiques (Beauce et Calcaires du Champigny)

En 2017 :

- 45 collectivités aidées dans le domaine de l'assainissement (3,6 M€ d'aides votées)
- 26 dans le domaine de l'eau potable et de la protection des ressources en eau (2,4 M€)
- 23 dans le domaine de la gestion des cours d'eau (0,16 M€)
- 46 dans l'achat de matériel alternatif à l'utilisation des pesticides
- 286 diagnostics de systèmes d'assainissement - 116 collectivités accompagnées
- 29 communes accompagnées en vue d'améliorer la protection des ressources en eau et des performances de leurs réseaux d'eau potable
- 19 collectivités aidées pour l'entretien de 201 km de cours d'eau

→ La politique agricole

Les terres agricoles couvrent 57 % de la superficie de la Seine-et-Marne, ce qui en fait le 1er département agricole francilien avec ses 2 600 exploitations et ses 4 300 emplois associés, spécialisés principalement dans les grandes cultures et le maraîchage.

En 2017, le Département a poursuivi sa **politique de soutien aux organisations professionnelles agricoles** pour un montant de 675 580 €. Le Département a également participé à la 30ème édition du Festival de la terre (10 000 €), événement annuel majeur pour le monde agricole organisé par les Jeunes agriculteurs.

Le partenariat avec la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne a été reconduit (pour 451 800 €), permettant à cette dernière d'apporter un appui aux exploitants par des publications spécialisées, de renforcer le conseil de proximité afin de faire évoluer les pratiques notamment dans les zones à enjeux, de développer des expérimentations culturales et d'investir dans des outils innovants.

L'année 2016 ayant été particulièrement difficile pour l'agriculture seine-et-marnaise (inondations et sécheresse), entraînant la chute inédite des rendements sur les céréales à paille et la destruction en France de certaines cultures de printemps, le Département s'est mobilisé en 2017 pour financer des outils d'aides exceptionnelles à destination de la profession agricole. À ce titre, 4 dispositifs ont été déployés pour accompagner les jeunes agriculteurs, les éleveurs, les agriculteurs victimes d'inondations non naturelles et la mise en place d'actions d'appui et de conseil, notamment dans la réalisation des mesures de reliquats d'azote dans les sols en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Le Département a, par ailleurs, maintenu ses dispositifs en faveur de la **transition agro-écologique** en accompagnant les agriculteurs dans leurs investissements permettant une modernisation et une adaptation de leur exploitation, notamment face aux enjeux environnementaux. Il participe également à la préservation de la biodiversité à travers des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Le projet de création d'une **plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour l'alimentation des cantines des collèges et des lycées** du département mené par le Département et la Chambre d'Agriculture s'est précisé suite au lancement d'une dernière étude de conception en vue de dimensionner, de chiffrer et d'évaluer le projet sur le plan économique.

REPÈRES

La Seine-et-Marne, 1er département agricole francilien : 2 600 exploitations, 4 300 emplois

4 dispositifs d'aide exceptionnels déployés pour plus de 545 000 euros :

- → 227 000 € versés aux jeunes agriculteurs qui ont permis d'accompagner 205 exploitations
- → création d'un fond inondations de 13 000 euros pour accompagner les jeunes agriculteurs victimes d'inondations non naturelles
- → 300 000 € de subventions attribuées à 643 exploitations dans le cadre de l'aide aux reliquats azotés
- → 51 480€ versés à 46 exploitations dans le cadre de l'aide aux éleveurs
- → 22 agriculteurs engagés dans le cadre des MAEC biodiversité (82 800 € versés sur la période 2015-2020)
- → 18 exploitations concernées par les investissements environnementaux (50 k€ de subventions)

→ La politique de soutien à l'attractivité territoriale

L'année 2017 aura été marquée par la présentation, en mars, du Livre Blanc départemental "Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles", document fondateur portant constats et orientations, à l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette démarche prospective ambitieuse, s'est poursuivie tout au long de l'année au travers de l'élaboration, en lien avec les chambres consulaires et le CLE 77, d'un premier cahier thématique "Économie, Emploi, Formation".

Forte de son **Livre Blanc,** la Seine-et-Marne entend peser dans le débat et l'aménagement, tant régional que vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris. L'action du Département vise ainsi à valoriser et accompagner les territoires stratégiques et les grands projets en Seine-et-Marne, ainsi qu'à poursuivre l'aménagement numérique du territoire et l'accompagnement des projets locaux de développement, afin de conforter l'attractivité seine-et-marnaise.

Même si la Loi NOTRe a confié à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique et d'aides aux entreprises, ce sont 79 conventions d'aides à différents partenaires qui étaient encore actives en 2017, au titre des anciens dispositifs.

Afin de développer **l'attractivité de son territoire,** le Département accompagne les projets d'aménagement les plus structurants et le développement des territoires stratégiques. Ainsi, pour le secteur de Roissy, le Département a initié la création de l'association Seine-et-Marne Ensemble, dont l'objet est de fédérer les acteurs du Nord-Ouest seine-et-marnais pour partager une vision commune des enjeux du territoire et aboutir à un plan d'actions opérationnelles sur 3 premières thématiques prioritaires identifiées (mobilités, formation, habitat).

Parallèlement, le Département a participé activement aux différentes structures qui ont pour mission de contribuer au développement du secteur.

Pour le secteur de Grand Paris Sud / Melun Val de Seine / Villaroche, le Département a défendu la signature d'un Contrat d'Intérêt National (CIN) pour le territoire de Melun Val de Seine, et l'inscription d'actions seine-et-marnaises dans le CIN de Grand Paris Sud. Parallèlement, le Département poursuit son accompagnement du pôle aéronautique de Villaroche.

Le développement du Val d'Europe (secteur IV de Marne-la-Vallée) fait l'objet d'un suivi très attentif par le Département, en raison de la convention spécifique signée à cet effet, et notamment des implications en matière d'aménagements routiers à mettre en œuvre. Par ailleurs, le projet de Villages Nature a été particulièrement mobilisateur, en raison de son caractère structurant pour le territoire.

Dans la perspective de l'élaboration d'un schéma départemental, le Département a lancé en 2017 un diagnostic de la logistique en Seine-et-Marne, qui s'est accompagné d'une présentation aux acteurs publics et privés concernés le 19 décembre 2017.

L'aménagement numérique est une condition de l'attractivité d'un territoire. Le Département a ainsi poursuivi le déploiement de la fibre optique dans les territoires et auprès des habitants, initié avec la délégation de service publique mise en place en 2015. 23 EPCI sur 25 ont à présent rejoint le Syndicat mixte d'aménagement numérique, ce qui témoigne de la réussite dans ce domaine. Près de 50 000 prises FTTH ont été raccordées en 2017.

→ La politique contractuelle

La nouvelle politique contractuelle mise en place en novembre 2015 et composée des Contrats Intercommunaux de Développement (CID) et du Fonds d'Équipement Rural (FER), a connu une véritable accélération dans sa mise en œuvre en 2017.

Pour les CID, ce sont ainsi 8 contrats qui ont été signés en 2017, 9 diagnostics territoriaux réalisés et 4 nouvelles candidatures qui ont été étudiées par le comité de pilotage.

Il est à noter que 10 EPCI étaient encore en CLAIR ou C3D en 2017.

200 projets ont été retenus pour un FER en Commission permanente durant l'année 2017, après avis favorable du comité de pilotage.

Concernant les nouveaux contrats ruraux, dont la gestion a été confiée au Département, 18 contrats ont été adoptés conjointement par la Région et le Département en 2017.

REPÈRES

La Seine-et-Marne, département de 5 915 km², compte 24 intercommunalités (2 ayant respectivement leur siège en Essonne et dans le Val d'Oise) et 510 communes.

En 2017, ont été signés au titre de la politique contractuelle :

- → 8 contrats intercommunaux de développement (CID) pour un montant de 15,5 M€ d'aides
- → 200 FER pour un montant de 4,5 M€ d'aides
- → 18 contrats ruraux pour un montant de 2 M€ d'aides départementales

III. Les politiques départementales à destination des usagers

→ Introduction

Le Département mène une action diversifiée, fondée sur des compétences obligatoires et volontaristes, qui se déploie de manière ambitieuse sur l'ensemble de son territoire dans les domaines de l'éducation, la formation, des sports, de la jeunesse et de la culture.

L'année 2017 a mis en lumière des dispositifs innovants et des projets phares, qui témoignent de l'engagement départemental pour renforcer la place de l'usager au cœur de ses politiques et notamment :

- **la décision de construire 3 nouveaux collèges :** un 3ème collège à Villeparisis, un 4ème collège à Bussy-Saint-Georges et un à Jouy-le-Chatel,
- le dispositif gratuit et de proximité **"Boost T Vacances"** pour faire découvrir aux jeunes de 5 à 17 ans des animations sportives, culturelles et éducatives,
- le **"projet POLE77"** pour développer et décloisonner la formation médicale et paramédicale,
- l'adoption du **1er Règlement départemental de la restauration scolaire,**
- La candidature du château de Blandy-les-Tours, chef de file d'un **projet "Europe créative**", positionnant ainsi le château au cœur d'un réseau européen de lieux culturels historiques.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉS :

- **34 %** de la population a moins de 25 ans : **79 786 sont collégiens en 2017 et 70 %** d'entre eux sont demi-pensionnaires ;
- **127 collèges publics (environ 800 000 m²) :** 44 M€ ont été investis pour entretenir, construire ou réhabiliter les collèges et une dotation globale de fonctionnement de près de 9,6 M€ a été versée aux collèges publics ;
- Éducation artistique et culturelle : pour la saison 2016-2017, **56 collèges** ont bénéficié de l'opération **"Collège au Cinéma" ;**
- Les **actions de médiation** aux archives départementales ont concerné **16 090 élèves** (dont 9 455 collégiens) ;
- **15 créations artistiques, 13 résidences actions et 6 résidences d'implantation** ont été soutenues par le Département ;
- **3 pôles universitaires :** Marne-la-Vallée, Melun et Sénart-Fontainebleau qui regroupent près de 27 000 étudiants ;
- **Des grandes écoles d'ingénieurs** (notamment l'École nationale des ponts et chaussées, l'École nationale supérieure des mines de Paris, l'École d'architecture de la ville et des territoires, l'École nationale des sciences géographiques, l'École d'urbanisme de Paris) et **laboratoires de recherche** dont la station de biologie végétale et d'Écologie forestière (Avon-Fontainebleau, Paris VII) ;
- **68 projets d'accueil et d'animation soutenus en direction des 11-17 ans** au bénéfice de 53 structures, s'adressant à plus de 5 000 jeunes pour un montant total de 170 010 €.

QUELQUES FAITS MARQUANTS :

- **105 événements** dont le Département a été partenaire en 2017 (spectacles historiques, festivals, manifestations, etc…) ;
- **3 athlètes ont eu le soutien du Département,** 2 pour des médailles aux championnats du Monde et 1, Morgan CIPRES, en qualité d'athlète sélectionnable pour les jeux olympiques d'hiver 2018 en Corée du Sud ;
- **54 équipes de sports collectifs, de sports individuels ou handisports** évoluant dans les différents championnats de France ont bénéficié du soutien financier du Département, pour un montant total de 506 560 € ;
- **le Département a mis en place une procédure innovante de marché global de performance,** associant la conception-réalisation d'un bâtiment, à son exploitation-maintenance et fixe des objectifs chiffrés et mesurables de performance énergétique dans le cadre de la construction du 3ème collège à Villeparisis ;
- **Fermeture du collège Claude Monet de Bussy-Saint-Georges** compte-tenu de désordres structurels et réouverture du collège provisoire de Magny-le-Hongre pour permettre la continuité des enseignements dispensés aux élèves ;
- **9 sectorisations votées en 2017** (Dammarie-les-Lys, Val Maubuée, Coubert, Nangis, Montévrain, Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Villeparisis et Thorigny) et, à titre exceptionnel, 2 sectorisations ouvertes en 2017 ont été effectives dès la rentrée 2017 : Dammarie-les-Lys (2 collèges concernés), Val Maubuée (10 collèges concernés) ;
- **La 3ème édition de "passions métiers"** en partenariat avec la Place des métiers, Cité des métiers d'Émerainville a permis de réaliser 48 animations dans 21 collèges publics : 66 élèves de 4ème ont découvert les métiers des 5 agents départementaux participants.

→ Les politiques d'accompagnement à l'enseignement

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

En charge de la gestion du patrimoine immobilier des 127 collèges publics, ainsi que de leur bon fonctionnement, le Département a orienté, en 2017, son intervention autour de quatre enjeux majeurs :

→ LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES

1er budget d'investissement du Département, l'Éducation reste au cœur des priorités départementales. Le Département s'emploie ainsi, chaque année, à garantir aux élèves des équipements modernes de qualité, adaptés et sécurisés.

En 2017, le **Département a pris la décision de construire 3 nouveaux collèges :** un 3ème collège à Villeparisis, un 4ème collège à Bussy-Saint-Georges et un à Jouy-le-Chatel. Les études qui ont été lancées ciblent la construction de ces collèges pour les intégrer à leur environnement en cohérence avec les évolutions démographiques du territoire. Parallèlement, les travaux de construction du nouveau collège de Vulaines-sur-Seine et les études concernant la reconstruction du collège La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil ont continué.

Les programmes de construction du 5ème collège de Chelles et du nouveau collège de Coubert ont été également validés et les travaux du collège Lucie Aubrac à Montévrain ont démarré tout comme ceux destinés à la réhabilitation du collège Lucien Cézard à Fontainebleau et des demi-pensions du Grand Parc à Cesson et de Léonard de Vinci à Saint-Thibault des Vignes.

Les études relatives à la réhabilitation des demi-pensions des collèges Stéphane Mallarmé à Fontenay-Trésigny, Denecourt à Bois-le-Roi, Jean Wiener à Champs-sur-Marne et de la SEGPA des Aulnes à Combs-la-Ville se sont aussi poursuivies et celles pour la réhabilitation des demi-pensions des collèges Europe à Dammartin-en-Goële et Le Montois à Donnemarie-Dontilly ont été lancées.

Enfin, dans le cadre de sa politique de sécurisation des collèges, en matière de contrôle des accès, de sécurisation de l'enceinte des établissements et de vidéosurveillance aux abords des collèges, le Département a finalisé des travaux de rehaussement et le renforcement des clôtures des collèges.

De plus, en participant au financement d'extension du réseau de vidéosurveillance des communes ou des intercommunalités aux abords immédiats des collèges, le Département a signé 7 conventions avec des communes pour sécuriser les abords de 16 collèges. D'autres conventions sont en cours et des contacts ont été pris avec 14 autres collectivités.

→ LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES GRÂCE AU PLAN "COLLÈGES NUMÉRIQUES"

À la rentrée scolaire 2016-2017, 91 collèges bénéficiaient d'un Espace Numérique de Travail mis en place par le Département (25 collèges de plus par rapport à 2016). La remise à niveau du parc informatique pédagogique et la reprise de la maintenance ont été réalisées dans 41 collèges, soit 95 collèges finalisés à fin 2017.

En matière de câblage et d'équipement, chaque salle de cours a été équipée d'un vidéo-projecteur interactif et d'un PC relié à internet par la fibre optique (109 collèges équipés, 16 nouveaux collèges en 2017).

Enfin, le Département a répondu en 2016 à un premier appel à projets "Collèges numériques et innovation pédagogique" lancé par l'État. Dans ce cadre, l'installation des 1 456 PC hybrides a été réalisée en 2017.

Les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de 55 collèges et 12 collèges pilotes ont été également dotées d'un équipement mobile, un chariot mobile et 16 PC hybrides, pour un coût total estimé à 960 000 €, cofinancés par l'État.

Dans le cadre du second appel à projets, les 115 collèges publics seine-et-marnais restants en seront aussi équipés, pour un coût total de près de 1,2 M€, également cofinancés. L'installation de 1 840 nouveaux équipements mobiles est programmée sur 2018.

→ LE DÉPLOIEMENT DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL ET LA NOUVELLE CHARTE SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le 9 juin 2017, l'Assemblée départementale a adopté le 1er Règlement départemental de la restauration scolaire applicable à compter de la rentrée 2017-2018.

Ce règlement a été le résultat d'un travail concerté avec un panel de chefs d'établissements et de gestionnaires, composé d'une dizaine de collèges volontaires représentatifs de la diversité des établissements en termes de taille de demi-pension et de situation géographique.

Ce document-cadre s'applique à l'ensemble des collèges publics et pose les grandes règles et principes de fonctionnement du service public de restauration scolaire entre le Département et les EPLE : égalité d'accès, continuité, neutralité et laïcité.

D'autre part, après 4 années de fonctionnement, l'évolution de la charte sur la restauration scolaire a été adoptée à la séance du 9 juin 2017 pour une entrée en vigueur à compter de janvier 2018.

La première charte avait été mise en place en 2013-2014 et seuls y adhéraient des collèges volontaires. Elle s'applique désormais à tous les collèges et est principalement destinée aux adjoints-gestionnaires et aux chefs de cuisine des collèges.

Cette charte de valeurs est composée de 10 engagements, autour de 3 axes applicables et accessibles à tous les collèges ayant une production sur place autogérée : la qualité des repas servis, un service de restauration participatif et accessible à tous et enfin une restauration durable et responsable.

Depuis novembre 2017, le Département et des collèges volontaires élaborent un guide d'application pour les chefs de cuisine, qui sera distribué dans les collèges courant 2018, ainsi qu'une boîte à outils.

→ LA SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS ET JEUNES ADULTES À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

En 2017, le Département de Seine-et-Marne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, qui partagent les mêmes priorités, ont souhaité poursuivre et renforcer leur coopération sur l'information "métiers" et l'aide à l'orientation dans le cadre de la Place des Métiers, Cité des Métiers de Seine-et-Marne, organisme dépendant de la CCI de Seine-et-Marne.

L'événement annuel départemental "la Nuit de l'orientation" a accueilli le 21 janvier 2017, 1 500 visiteurs au cours de cette 10ème édition, 54 % des visiteurs étaient des collégiens qui ont pu ainsi rencontrer des professionnels et obtenir des réponses et des conseils pour construire leur projet professionnel.

La Seine-et-Marne est également le département qui comptabilise le plus grand nombre de "Mini-Entreprises" en Île-de-France : 47 Mini-Entreprises sont en activité dans les collèges en 2017. La Mini-Entreprise est un programme de création d'entreprises qui s'adresse aux élèves inscrits au collège, au lycée, en structure d'insertion et en centre de formation. Les jeunes créent une entreprise qui fonctionne comme une société anonyme ou une société coopérative, sous le couvert de l'association Entreprendre Pour Apprendre.

18 collèges et 5 lycées accueillant une classe de 3ème prépa professionnelle inscrits dans le dispositif, ont déposé une demande de financement en 2017-2018 auprès du Département pour un montant total de 15 750 €.

Enfin, le 8ème salon départemental des Mini-Entreprises a été accueilli au centre de formation du SDIS77 à Gurcy-le-Chatel le 11 mai 2017. 33 Mini-Entreprises seine-et-marnaises ont participé et 10 d'entre elles ont remporté 14 prix
au championnat régional le 23 mai 2017 parmi lesquelles deux se sont qualifiées pour le championnat national et dont une a remporté un prix national (Mini-Entreprise Easy Bag – lycée Villepatour, Presles-en-Brie – sacoche pour fauteuils roulants et poussettes).

→ La politique d'appui à la formation et à l'enseignement supérieur

Le Département est engagé en faveur du développement de l'accès des jeunes seine-et-marnais à la formation et l'enseignement supérieur. Dans la continuité de cette action, il a mobilisé, entre octobre 2016 et avril 2017, les acteurs du territoire (universitaires et acteurs de la formation, entreprises et acteurs économiques, collectivités…) dans une vaste démarche de concertation, afin de construire et porter collectivement une vision partagée pour la Seine-et-Marne.

Un état des lieux a permis de pointer des distorsions spatiales marquées au sein du département en termes d'accès aux formations, avec une concentration des établissements dans la partie Ouest de la Seine-et-Marne. Ces déséquilibres laissent des espaces vides et limitent l'accès à la formation pour certains jeunes comme pour les entreprises de ces territoires, qui souvent peinent à trouver les compétences nécessaires à leur développement.

La préparation du Schéma Départemental des Formations, structuré en différents niveaux d'analyse et différentes propositions d'actions ciblées cadencées dans le temps, a permis d'apporter une réponse à ces enjeux :

- une **approche par filière économique pour structurer une offre de formation** répondant aux besoins des acteurs économiques et pour renforcer les parcours insertion – enseignement supérieur et formation – emploi – développement économique,
- une réflexion adaptée aux réalités **des bassins d'emploi** et de formation, qui propose une réponse territorialisée sur l'ensemble du département,
- la prise en compte des **enjeux d'aménagement** du territoire pour donner les moyens à tous d'accéder aux formations.

Dans le cadre de ce schéma, l'action du Département s'est concrètement traduite dès le mois de juin 2017 afin d'aborder, en partenariat avec les institutions universitaires, les écoles spécialisées, les groupes hospitaliers et les collectivités concernées, la mise en place d'une PACES (1ère année commune aux études de santé) sur le territoire seine-et-marnais ainsi que la création d'un site de formations paramédicales sur Fontainebleau (notamment ergothérapie, kinésithérapie).

Le "projet POLE77" coordonné par l'UPEC avec l'ensemble de ses partenaires a alors émergé en fin d'année.

Il vise à créer un pôle santé sur le territoire seine-et-marnais pour développer et décloisonner la formation médicale et paramédicale, accompagner les mutations nécessaires de l'offre de soins au service des usagers et favoriser l'ancrage et, à terme, l'installation de professionnels de santé en Seine-et-Marne.

→ La politique sportive et les projets jeunesse

De grands événements sportifs et des dispositifs jeunesse inédits ont rythmé cette année 2017.

À commencer par la **10ème édition de la Rando des 3 Châteaux** qui s'est tenue le dimanche 9 avril 2017 et qui a réuni près de 15 000 randonneurs. Ils se sont retrouvés sur les sentiers de randonnées seine-et-marnais pour découvrir la richesse du patrimoine naturel et culturel du département, sur 5 parcours différents, adaptés à tous les types de marcheurs, de 7 km pour les enfants et les familles jusqu'au 43 km pour les plus sportifs, qui ont pu également participer au Marathon de Sénart le 1er mai.

Le **haut niveau sportif** n'a pas été en reste puisque le Département était partenaire de grands événements internationaux : l'Engie Open de Seine-et-Marne de Tennis, le Week-end international d'Escrime, la Saphir Cup de danse sportive et le tournoi international de gymnastique.

Le **rugby** a également été mis à l'honneur avec les rencontres de Rugby universitaire à XV entre des sélections des Grandes écoles et des Universités (matchs masculins et féminins) qui ont eu lieu le jeudi 11 mai 2017 au stade municipal de Melun.

La Fête départementale du rugby des 2 et 3 juin 2017 au stade Tauziet à Meaux a permis de réunir 250 jeunes en provenance de 8 écoles de rugby. Ce challenge proposait des ateliers techniques et des rencontres aux écoles de rugby des catégories 6 à 12 ans.

Pour les enfants et jeunes âgés de 5 à 17 ans de nos territoires ruraux, le dispositif gratuit et de proximité **"Boost T Vacances"** leur a permis de découvrir des animations sportives, culturelles et éducatives. Pour l'année 2017, cette opération a été mise en place pendant la période des congés estivaux, du 10 au 28 juillet, sur 3 communautés de communes, de Moret Seine et Loing, du Val Briard et des Plaines et Monts de France. Au total, 1 146 enfants ou jeunes ont participé à cette opération "Boost T vacances" sur ces 3 semaines, encadrés par 8 comités sportifs départementaux, 1 acteur culturel et 1 acteur éducatif.

Enfin, dans le cadre des démarches partenariales entreprises par le Département en faveur de la valorisation du territoire par **les sports de nature** en 2017, et suite à un travail de collaboration de plusieurs années entre le Département, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du Loing, le Comité départemental de canoë-kayak (CDCK) et les services de l'État, la rivière du Loing a pu être aménagée en signalétiques permettant de sécuriser des zones jugées dangereuses notamment pour les pratiquants libres de canoë-kayak.

→ La politique culturelle

En 2017, la direction des Affaires culturelles a mis en œuvre les outils de développement culturel proposés aux territoires et votés par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016. Deux contrats triennaux de développement culturel ont été signés avec les communautés de communes du Val Briard et du Pays de l'Ourcq. Les objectifs ont été d'encourager les projets qualitatifs, dynamiser les acteurs locaux, créer et maintenir des habitudes culturelles en constituant une programmation saisonnière et enfin mobiliser, fédérer le public et développer l'intérêt pour la culture via une politique tarifaire attractive.

D'autre part, pour répondre aux objectifs de proximité de cette démarche culturelle, de nouveaux partenariats ont été engagés avec des institutionnels nationaux : c'est le cas d'une **convention signée avec le musée du Louvre** autour de trois axes que sont l'Éducation artistique et culturelle (EAC), le développement rural , la démocratisation culturelle et l'accessibilité, et enfin la collaboration entre les établissements muséaux. Le développement de l'EAC a fait l'objet d'une nouvelle signature entre le Département et l'État, ciblant particulièrement les collèges situés en zone rurale au travers de la création d'une démarche de projet adaptée, de l'aménagement et de la valorisation d'espaces EAC, d'un aménagement et d'une valorisation des ressources et dispositifs existants, et enfin de la participation à la formation continue des enseignants.

Du côté des établissements culturels, l'année a été marquée par la mise en œuvre d'un projet culturel commun au Musée Mallarmé et jardin-Musée Bourdelle à travers la valorisation d'**une exposition de photographies d'Emmanuel Berry** dans le cadre **du centenaire de la mort de Rodin ;** ce temps fort a apporté une nouvelle dynamique au projet de ces deux musées.

Le château de Blandy-les-Tours s'est également engagé dans le développement et la modernisation du parcours scénographie du lieu en devenant le chef de file d'un projet "Europe créative", positionnant ainsi le château au cœur d'un réseau européen de lieux culturels historiques.

Enfin, l'année a été consacrée au portage quotidien des deux grands projets qui marqueront 2018, à savoir les "Lumières de la Paix", célébration orphéonique en Seine-et-Marne en hommage et souvenir de la Grande Guerre 14-18, et "Emmenez-moi", festival du patrimoine valorisant le patrimoine insolite et peu connu qui fait la richesse du département.

→ Les Archives départementales : au service de l'administration et des citoyens

Dans le cadre de leur Projet scientifique et culturel (PSC), les Archives départementales ont développé leurs collections pour partager, bien au-delà du département, les connaissances et la valorisation du territoire et de ses habitants.

L'accroissement des collections a été particulièrement significatif en 2017 avec 725 mètres linéaires d'archives, entre autres les archives administratives de l'État et des services déconcentrés (256 ml), les archives notariales (71 ml), les archives du Département (53 ml) mais surtout le dépôt de l'hôpital de Melun dans le cadre de son transfert de site (265 ml) et une association privée exerçant une mission de service public dans le domaine social, "l'Arbre" (55 ml). L'occupation globale des rayonnages a ainsi été portée à 40 210 ml.

Le traitement des archives a été mené sur tous les secteurs particulièrement celui des archives notariales (351 pages d'inventaires), communales (168 pages) et les archives privées (20 fonds). Leur mise en ligne est l'aboutissement du travail de reconditionnement et de classement opéré sur l'ensemble des collections. 15 magasins sur 40 ont été traités en 2017 : 12 083 mètres linéaires de collections et 14 804 mètres linéaires de rayonnages ont été dépoussiérés.

La transmission et la valorisation des archives se sont poursuivies avec succès par correspondance, en salle de lecture, sur internet et particulièrement en direction des collégiens et des scolaires en général. Les actions de médiation ont concerné 16 090 élèves (dont 9 455 collégiens) soit une augmentation globale de + 52 % par rapport à 2016 (prêts de malles pédagogiques, expositions itinérantes et Mobil'Histoire77).

IV. Les ressources : soutenir l'action des directions opérationnelles, optimiser les moyens

→ Contexte

En 2017, l'administration a poursuivi le mouvement de modernisation lancé en 2016, autour d'un mot d'ordre : la simplification. La simplification de l'accès à la commande publique départementale pour les entreprises a ainsi été engagée.

Par ailleurs, l'administration se réforme pour rendre un service plus efficace.
La dématérialisation est l'un de ses premiers leviers (numérisation des dossiers de l'aide sociale), ainsi que la clarification de l'organisation (simplification des organigrammes).

Enfin, les directions ressources ont travaillé à la sécurité des agents, avec la rénovation du réseau de prévention et l'accent placé sur la sécurité et l'accessibilité des bâtiments.

REPÈRES CLÉS

Les ressources en 2017, c'est :

- → 55 821 paies
- → 471 recrutements
- → 3,5 millions d'euros consacrés aux bâtiments départementaux
- → 228 applications informatiques
- → 291 marchés publics conclus par le Département
- → 20 000 heures d'insertion générées par la clause d'insertion sociale dans les marchés
- → 479 avis et études juridiques rendus

BULLETIN DE PAIE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
HOTEL DU DEPARTEMENT
77000 MELUN

PERIODE DU 01/12/2016 AU 31/12/2016

DECEMBRE 2016

N° APE 8411Z N°SIRET 22770001000019
URSSAF 770 205 7290802

MATRICULE

Heures légales
Base S.S
Grade
Fonction

N°S.S

Catégorie	Echelon	Indice	NBI	SFT	Résid	Taux Empl.	Service	Libelle
TITULAIRE								

RUBRIQUE DE PAIE LIBELLE	NOMBRE OU BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX	CHARGES PATRONALES MONTANT
010N TRAIT BASE MENS. TIT						
020N INDEMNITE RESIDENCE						
800C COT. SS TOT. RS						
485C FNAL RS						
801BC COMPL. ALL. FAM.						
816C COT. ALL. FAM.						
830C COT. CNRACL						
834C COT. ATI PAT.						
838C TAXE TRANSPORT T. RS						
844C RDS						
846C SOLID. AUTONOMIE RS						

zoom sur Le Marché Public Simplifié (MPS)

Le Département a mis en place en 2017 le Marché Public Simplifié (MPS), mesure de **simplification de l'accès des entreprises** à la **commande publique** grâce à la dématérialisation.

Favoriser le développement économique grâce à la simplification de l'accès des entreprises à la commande publique, notamment pour les TPE/PME, est l'un des objectifs du Département.

Le Marché Public Simplifié (MPS) fait partie des leviers de simplification, en offrant la possibilité aux entreprises de répondre à un marché public grâce à leur seul numéro SIRET.

Les avantages sont nombreux. Côté Département, il permet d'obtenir des documents récents, officiels et à jour et constitue un premier pas vers la dématérialisation totale des procédures de marché attendue en 2018. Pour les entreprises, le MPS offre la possibilité de répondre par voie dématérialisée sans investir dans un certificat électronique de signature, **il réduit le temps de réponse sur la plateforme** de dématérialisation Maximilien.fr et permet aux candidats novices d'être accompagnés dans leur démarche de dépôt de candidature.

Ainsi, depuis le mois d'avril 2017, l'ensemble des marchés du Département supérieurs à 25 000 € HT sont éligibles au MPS via la plateforme de dématérialisation Maximilien.fr.

Le Département met en place un double accompagnement :

- → un accompagnement externe des entreprises : le mode opératoire du MPS leur est clairement exposé dans les pièces du marché. Elles peuvent également bénéficier du support du Département et du GIP Maximilien ;
- → un accompagnement interne des référents marchés publics grâce à la formation à ce nouveau dispositif et à la mise à disposition d'un guide pratique interne MPS ainsi que des modèles.

→ Politique de ressources humaines

REPÈRES

- Budget réalisé : 192 824 196 € dont 96,4 % dédiés à la masse salariale
- Recrutement : 471 recrutements
- Carrières : 11 700 arrêtés individuels
- Paies : 55 821 paies (dont 1 737 allocataires et 384 agents détachés)
- Formation : 14 504 journées stagiaires organisées, 130 formateurs internes mobilisés pour 2 349 journées stagiaires
- Mobilité et conseil en orientation professionnelle : 243 agents ont bénéficié d'un conseil en orientation professionnelle, 311 entretiens ont été réalisés
- Retraites : 117 dossiers traités
- Handicap : taux d'emploi de personnes handicapées de 7,04 % au 31 décembre 2017 (7,20 % au 31 décembre 2016 et 6,82 % au 31 décembre 2015)
- Santé et sécurité au travail : plus de 200 aménagements de postes réalisés, et plus de 1 980 visites médicales
- Dialogue social : 15 réunions des instances paritaires
- 138 assistants de prévention dont 106 dans les collèges
- 212 aménagements de poste réalisés (dont 35 sur des postes en collège), pour 85 118 € d'investissement
- 1 981 visites médicales réalisées
- 192 consultations psychologiques menées par le prestataire Eléas
- 85 agents reçus par les CCOP pour des problématiques de santé au travail et de reclassement

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES AGENTS ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS ET DES ORGANISATIONS

UN ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES

Plusieurs projets de réorganisation ont été mis en œuvre en 2017. La Direction des ressources humaines a ainsi accompagné les directions qui ont évolué cette année pour adapter leurs services aux évolutions des besoins des Seine-et-Marnais : la Direction des Archives départementales, la Direction des moyens généraux et de la sécurité, la Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale, la direction territoriale des solidarités, et la Direction principale autonomie.

Les agents concernés ont été accompagnés via des ateliers, des séminaires et des actions de formations.

LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR LA FORMATION

Plus de 86 % des agents ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2017. 16 % des jours de formation ont été réalisés en 2017 en mobilisant les compétences des formateurs internes. Le Département a consacré un budget d'environ 1 739 359 € aux actions de formation en 2017.

En 2017, de nouvelles actions de formation innovantes ont vu le jour, ou se sont poursuivies :

- Le développement de **l'"École des métiers",** grâce à 163 formateurs internes, auxquels s'ajoutent ainsi 194 tuteurs et 23 maîtres d'apprentissage, soit 380 "développeurs de compétences" au total.
- La **diversification** des modes d'apprentissage, par une ouverture vers des modalités de formation innovantes s'appuyant notamment sur le numérique, telles que les préparations des concours en e-learning, ou encore la prise en compte des MOOC et formations à distance.
- La mise en œuvre à partir de septembre d'un plan de développement des compétences en direction des agents des collèges.
- La mise en œuvre d'un plan de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation, en direction notamment des agents de la DGAS et des collèges. Ce plan sera complété par le développement d'un MOOC mutualisé avec la Région Île-de-France et le CNFPT (lancement prévu en septembre 2018).

LE RECRUTEMENT DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le service recrutement et les services RH déconcentrés ont effectué 471 recrutements en 2017.

Le service recrutement a également mis en œuvre des actions visant à favoriser l'attractivité du Département, telles que :

- le lancement de la page carrière sur LinkedIn et la diffusion d'actualités et offres d'emplois ;
- la participation à différentes manifestations pour l'emploi (rencontre Handi Emploi Express, job dating pour l'apprentissage et forum sur le territoire).

Enfin, afin de favoriser la bonne intégration des agents recrutés, 11 accueils RH ont été organisés en 2017.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS GRÂCE AU SOUTIEN À LA MOBILITÉ INTERNE ET À L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

La mobilité interne demeure un point fort de la Collectivité, puisqu'en 2017, 176 agents ont bénéficié d'une mobilité interne. Ainsi, plus de 37 % des recrutements ont été effectués dans le cadre de la mobilité interne.

Afin d'accompagner les agents dans leurs démarches de mobilité, le service recrutement a accueilli 90 agents dans le cadre des ateliers de la mobilité. Ces ateliers ont pour objectif d'apporter conseil et de préparer les agents qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. À l'issue des ateliers, les agents ont une idée plus précise des opportunités qui s'offrent à eux, ont pu réaliser leur curriculum vitae et se sont préparés aux entretiens de recrutement.

Par ailleurs, 243 agents ont bénéficié d'un conseil en orientation professionnelle.

Enfin, dans le cadre de la 5ème "promotion reclassement", 12 agents dont l'état de santé nécessitait un reclassement ont bénéficié en 2017 d'une formation, répartie en 2 jours de formations et de 3 jours de stage pratique dans les services sur une durée de 6 mois.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE ET DES STAGIAIRES ÉCOLES

Au 31 décembre 2017, le Département comptait 28 apprentis préparant un diplôme en alternance.

Le Département accueille également chaque année des étudiants d'écoles ou d'universités lors de stages obligatoires durant leur cursus de formation.

En 2017, 350 stagiaires ont été accueillis et formés.

LA GESTION DU PERSONNEL : DES CHANGEMENTS IMPULSÉS AU NIVEAU NATIONAL

UNE HAUSSE DES ACTES DE GESTION

En 2017, la DRH a établi plus de 11 700 actes de gestion.

Le nombre d'actes de gestion a fortement augmenté en 2017, du fait notamment de la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). Cet accord implique la restructuration des grilles de rémunération des cadres d'emplois des catégories A, B et C entre 2016 et 2020 ; la reconversion de primes en points d'indice ; ainsi que la modification des durées d'avancement d'échelons.

LES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE

Les commissions administratives paritaires se sont réunies à 5 reprises en 2017, et ont permis à 419 agents de bénéficier de déroulements de carrière.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

CONDITIONS DE TRAVAIL : PROTÉGER, PRÉVENIR, CONSEILLER

Le réseau de prévention en matière d'hygiène et de sécurité a été profondément renouvelé en 2017, dans un but de clarification des rôles et d'amélioration de l'efficacité des acteurs. La Collectivité s'appuie désormais sur les conseillers de prévention de la DRH et, sur les sites, sur les assistants de prévention, dont la formation a été réalisée dans l'année. En 2017, ont également été lancés les groupes de travail sur les risques psycho-sociaux et les troubles musculo-squelettiques.

DIALOGUER ET INFORMER LES AGENTS

Les instances paritaires se sont réunies 15 fois en 2017 (7 Comités techniques, 3 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et 5 Commissions administratives paritaires).
Le CT a fait l'objet de réunions préparatoires avec les organisations syndicales. Les ordres du jour du CHSCT ont été travaillés en amont avec les secrétaires du CHSCT représentants du personnel et une réunion préalable au CHSCT s'est tenue avec les syndicats.

La DRH a, par ailleurs, organisé 6 événements en 2017, dont la seconde édition de la Journée de l'agent le 11 octobre 2017, ayant donné lieu à 16 conférences, 7 rencontres métiers, des ateliers bien-être et une dizaine de stands tenus par des agents de la DRH.

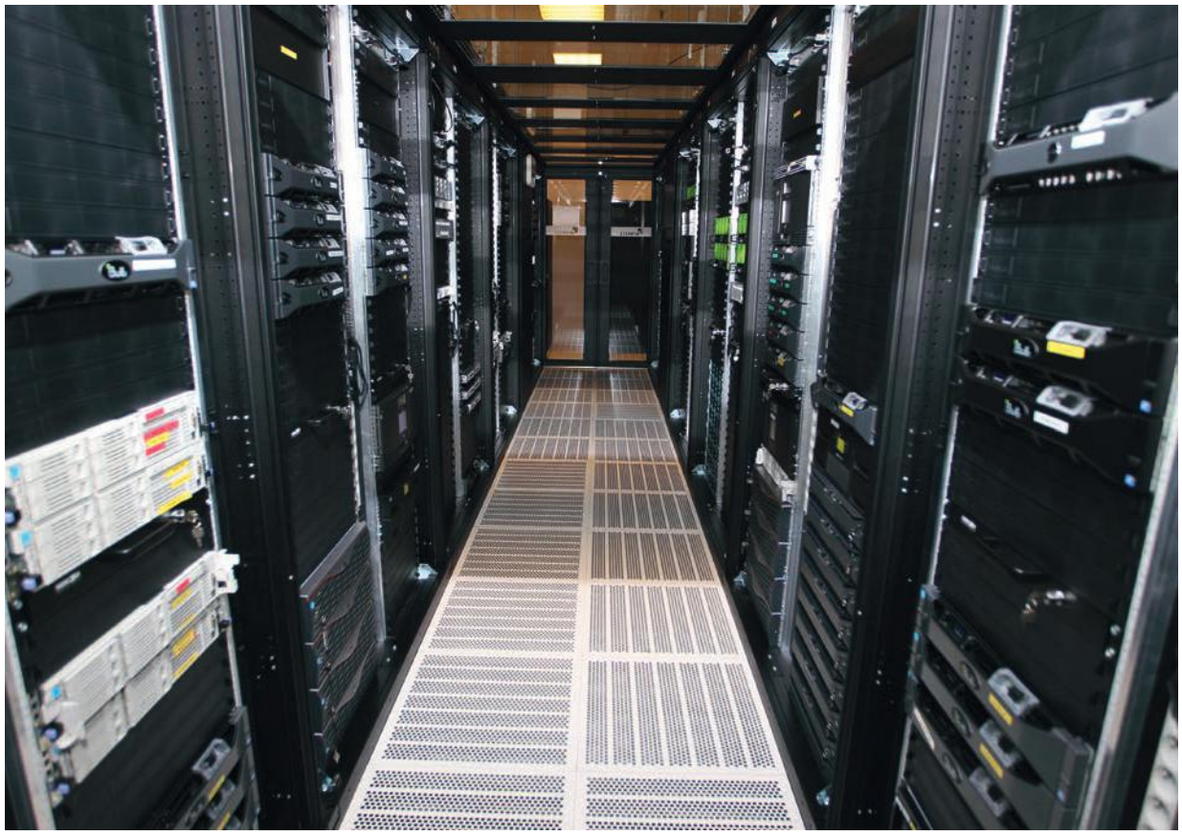

→ Politique systèmes d'information et numérique

REPÈRES

- Nombre d'applications métiers : ex-DSI : 150 applications maintenues / ex-DIE : 78
- Budget :
  - > Budget DSI :
  - - Fonctionnement : 4 192 910 €
  - - Investissement : 2 635 180 €
  - > Budget DIE :
  - - Fonctionnement : 965 072,60 € dont 876 201,45 € consacrés aux TICE Collèges et 88 871,15 € pour les services et usages et services numériques
  - - Investissement : 7 575 208,91 € dont 7 300 863,06 € consacrés aux TICE Collèges et 274 345,85 € pour les services et usages et services numériques
- Nombre de connexions à Internet : 4,4 milliards
- Nombre de messages reçus de l'extérieur (par internet) : 9,6 millions dont 4 millions de spams ou de virus bloqués
- Nombre de messages frauduleux signalés : 350

S'agissant de l'informatique, l'année a été principalement marquée par la validation d'un nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), accompagnant les directions départementales dans leurs projets jusqu'en 2020.

Les services informatiques ont été par ailleurs beaucoup mobilisés sur la sécurité du système d'information. Les attaques massives de rançongiciel qui ont ciblé le réseau mondial en 2017 ont conduit les équipes de la DSI à mettre à niveau 300 serveurs ainsi que 3 500 ordinateurs ou clients fins de son parc. Cette action, planifiée en urgence, a duré plusieurs semaines et a été rendue nécessaire par la virulence des attaques. L'action de la DSI a évité au parc d'ordinateurs du Département de figurer parmi les centaines de milliers d'ordinateurs infectés et bloqués à travers le monde.

Une nouvelle politique de mots de passe, plus rigoureuse, a été également déployée afin de répondre à l'augmentation de la puissance et des capacités des systèmes d'attaques sur ces mots de passe.

Enfin, la dématérialisation de la chaîne comptable a connu une étape importante avec la dématérialisation des pièces justificatives. La première phase, lancée en 2017, se poursuit en 2018, pour parvenir à une solution optimale pour les services.

→ La politique de moyens généraux

REPÈRES

→ Budget primitif 2017 :
- > Investissement : 1 044 000 €
- > Fonctionnement : 5 248 190 €

→ Activité Courrier et accueil téléphonique :
- > Près de 300 000 plis réceptionnés dont 73 693 plis dématérialisés dans l'application Elise, 25 484 factures enregistrées dans Grand Angle et 18 391 dossiers sociaux versés dans Multigest (outil de gestion électronique de documents sur le secteur personnes âgées et handicapées)
- > Mise en place de la dématérialisation des factures, 2 091 factures traitées
- > 101 037 appels traités par la plateforme téléphonique, avec un taux de décroché de 88 %. Parmi ces appels, 46 670 sont des appels d'information générale sans transfert vers les services départementaux
- > 653 513 plis affranchis

→ Activité Imprimerie :
- > 1 502 commandes d'imprimés traitées dont 242 pour les services de la Préfecture
- > 1,7 million de pages imprimées en noir, 1,2 millions de pages imprimées en couleur
- > 86 851 plis mécanisés

→ Activité auto
- > 627 véhicules légers dont 369 en pool, 424 missions assurées pour les Élus

→ Activité manifestations et logistique :
- > 164 manifestations, 435 interventions de petite maintenance, 330 livraisons, 37 déménagements et transferts de mobiliers, 280 interventions diverses pour le confort des agents
- > Avec une économie de presque 11 %, due aux changements de fréquence des nouveaux marchés, le coût du nettoyage externalisé des locaux s'élève à 1 636 000 € pour 87 550 m².
- > 2 techniciens œuvrent quotidiennement sur 92 sites pour contrôler les prestations.

La Direction des moyens généraux et de la sécurité a configuré, en septembre dernier, **un nouveau schéma de commande de fournitures** de bureau, qui permet à chaque direction de passer ses commandes directement sur une plateforme web. Ce nouveau service s'inscrit dans le projet de direction "PERFORMANCE 2020", qui repose sur deux fondamentaux : une démarche d'amélioration continue et le cycle de la qualité.

Dans cet esprit, la Direction des moyens généraux a recentré ses actions pour améliorer **la qualité de son service rendu,** tant aux directions opérationnelles qu'aux usagers. Ainsi, la plateforme téléphonique a joué un rôle majeur en répondant à 101 037 appels alors que son activité a progressé de 8 % entre 2016 et 2017.

Sur la **plateforme téléphonique,** un nouveau service a été apporté aux bénéficiaires du RSA par une réponse sur le suivi de leur dossier marqué par 3 290 rappels d'usagers.

Concernant **le pôle courrier,** l'année 2017 a été marquée par deux projets structurants qui conduisent à une évolution du métier de gestionnaire courrier. Ces derniers ont en effet pris en charge la dématérialisation des pièces justificatives comptables en les injectant dans Grand Angle dès janvier 2017, mais également la dématérialisation de l'aide sociale générale vers la GED Multigest en juin 2017.

Enfin, première étape de la modernisation **de la fonction d'accueil,** la banque d'accueil de l'Hôtel du Département et le salon attenant ont été changés. Portés par la DABC en lien avec la DMGS, les travaux devraient se poursuivre par la mise en place d'un sas d'entrée.

→ La politique des marchés publics

REPÈRES

- → 291 marchés conclus par le Département
- → 20 000 heures d'insertion générées par la clause d'insertion sociale
- → 128 609 € dépensés auprès des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et Entreprises adaptées (EA), structures qui emploient majoritairement des personnes handicapées
- → 55 % des marchés départementaux conclus comportent une clause environnementale
- → 42% des offres reçues sont dématérialisées

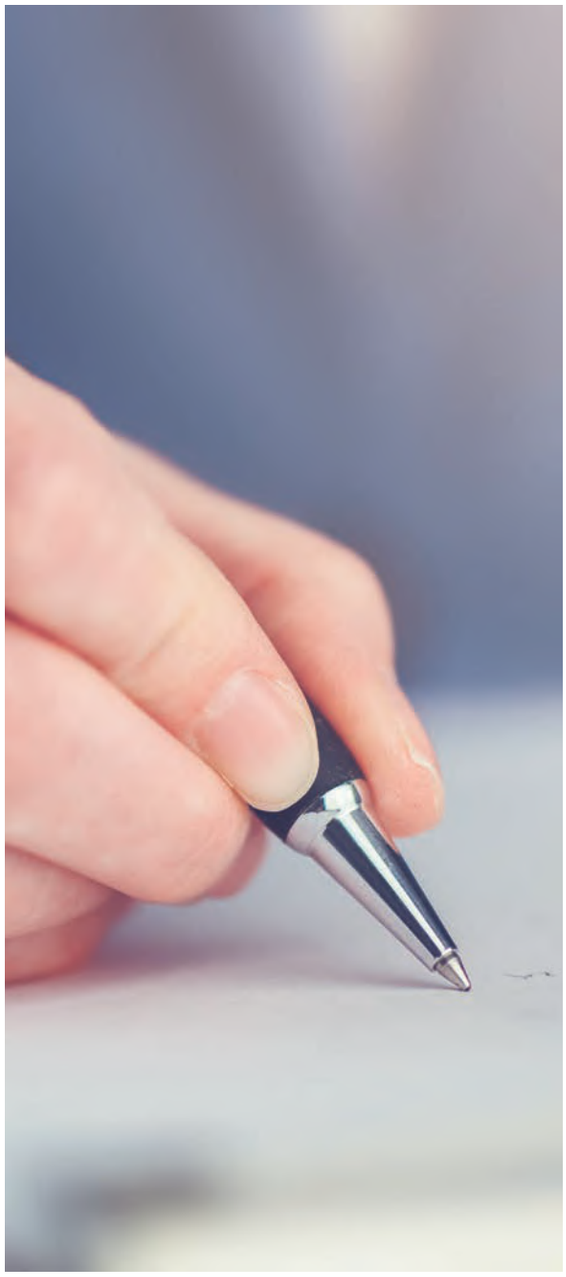

Le Département a poursuivi en 2017 une démarche de **simplification de l'accès des entreprises,** et notamment des TPE/PME, **à la commande publique.**

La commande publique est en effet souvent perçue comme difficilement accessible pour les entreprises et notamment les plus petites d'entre elles.

Partant du constat que les entreprises doivent chaque année fournir 10 à 15 fois les mêmes informations à des administrations différentes, le Département a mis en œuvre le Marché public simplifié (MPS) qui est l'une des mesures phares du dispositif **"Dites-le-nous une fois"** en offrant la possibilité aux entreprises de répondre à un marché public grâce à leur seul numéro SIRET.

L'objectif visé est de simplifier les démarches administratives des candidats à un marché public et en particulier, celles des petites et moyennes entreprises grâce à la dématérialisation. Le MPS permet de collecter de façon automatique les attestations nécessaires à leur candidature à un marché public.
Les entreprises n'ont plus à fournir les mêmes informations de façon répétitive et gagnent ainsi un temps précieux. En outre, le Département dispose également des avantages liés à la garantie d'avoir des attestations authentiques et actualisées.

Tous les marchés lancés par le Département à partir de mai 2017 sont éligibles au MPS.

Dans une même volonté de simplification envers les entreprises et afin d'anticiper la dématérialisation totale des marchés publics attendue en 2018, le Département a généralisé **la dématérialisation complète** des communications et des échanges pour l'ensemble des courriers de procédure de marché public grâce à la plateforme de dématérialisation Maximilien.fr dotée d'une messagerie horodatée et sécurisée, dont le Département est l'un des membres fondateurs.

Enfin, le Département a débuté en 2017 la mise en œuvre de la dématérialisation totale des marchés publics, tant pour la passation que pour leur contrôle. Dans l'objectif d'une dématérialisation de l'ensemble de la chaîne de passation, le Département est la première collectivité de Seine-et-Marne à télétransmettre en 2017 l'ensemble de ses marchés publics soumis au contrôle de légalité de la Préfecture, ce qui présente des avantages de simplification, de sécurisation et d'accélération des échanges avec la Préfecture et d'économies d'échelle avec une réduction des coûts d'impression. Cette télétransmission est réalisée sans surcoût pour le Département par l'utilisation de la plateforme Maximilien.fr.

→ Politique de sécurité juridique et du patrimoine

L'année 2017 a été marquée par le lancement d'une analyse du patrimoine immobilier en vue de l'élaboration d'un schéma directeur immobilier départemental. Ce schéma, qui sera présenté à l'Assemblée départementale en 2018, devra conduire à une optimisation de l'utilisation des locaux, tant en termes pratiques pour faciliter le quotidien des agents, qu'en termes d'amélioration de la gestion des moyens.

Un audit occupationnel des locaux départementaux a ainsi été établi à la suite d'une enquête adressée à l'ensemble des directeurs du Département. Par ailleurs, une étude a été confiée au cabinet Stratégies locales, pour réaliser l'analyse de l'existant et proposer des scénarios de réorganisation de l'implantation des services au niveau central notamment.

Toujours dans le domaine de la gestion patrimoniale, les actions suivantes ont notamment été menées :

- → participation à l'étude de l'implantation d'un nouveau collège à Villeparisis ;
- → participation à la définition du bail emphytéotique administratif passé avec la Fédération départementale des chasseurs pour la gestion de l'espace naturel sensible des Bordes Challonges à Bombon ;
- → définition d'un dispositif d'accompagnement aux collectivités désireuses de prendre la maîtrise d'ouvrage de construction ou d'extension de casernes de gendarmeries.

S'agissant du secteur relatif aux études et aux contentieux, certains dossiers ont appelé une mobilisation particulière, qui se poursuivra en 2018, à savoir :

- → la mise en place de nouveaux organismes (GIP, EPIC) ;
- → la réflexion autour du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de l'open data ;
- → la mise en œuvre de la loi relative à la déontologie.

REPÈRES

- → Assurances
  - > Traitement de 265 sinistres touchant les collèges et bâtiments départementaux pour un montant de 519 300 €
  - > Instruction de 227 réclamations mettant en cause la responsabilité du Département
  - > Instruction de 148 demandes de protection fonctionnelle
- → Patrimoine
  - > Acquisition de 6 ensembles immobiliers dont 3 au titre des espaces naturels sensibles et 3 terrains d'assiette de collèges pour un montant total de 21 628 €.
  - > Cessions de 8 ensembles immobiliers pour un montant total de 943 996 €.
- → Études et contentieux
  - > Le Service études et contentieux a rendu 479 avis/études (contre 473 en 2016) et examiné 673 rapports.

→ Politique de gestion des bâtiments départementaux

Accueillir les agents départementaux et les usagers dans des locaux confortables, adaptés et sécurisés demeure une valeur essentielle pour le Département. Cet engagement se traduit par plusieurs actions.

Une volonté politique de renforcer la sécurité des personnes dans les bâtiments départementaux : En 2017, le Département a poursuivi **les travaux de sécurisation** de ses bâtiments en mettant en place, notamment, des dispositifs de vidéo-protection, d'alarme anti-intrusion, de contrôle des accès, et en réaménageant des espaces d'accueil.

La poursuite **des travaux d'accessibilité** des bâtiments recevant du public dans un délai de 9 ans : à fin 2017, 10 bâtiments départementaux ont été mis aux normes. Par ailleurs, 3 bâtiments sont en phase études et les travaux ont été lancés pour 1 bâtiment. L'agenda d'accessibilité programmée déposé par le Département est respecté.

Des travaux de réhabilitation et de gros travaux dans les bâtiments départementaux : en 2017, le Département a démarré des travaux importants de réhabilitation des toitures terrasses du musée de la Préhistoire de Nemours, l'aménagement d'une annexe de la MDS de Coulommiers dans les locaux du centre d'exploitation des routes de La Ferté-sous-Jouarre, ainsi que des études pour la réhabilitation des centres d'exploitation de Voulx et La Ferté-sous-Jouarre.

Le Département a également poursuivi ses efforts en matière de maintenance et d'entretien courant de ses bâtiments pour assurer la sécurité et des conditions d'accueil optimales des usagers et des agents.

REPÈRES

→ En 2017, 3,5 M€ de crédits de paiement ont été consacrés aux dépenses d'investissement et 3,4 M€ en fonctionnement (comprenant les fluides).

→ La gestion des fonds européens

Depuis septembre 2015, le Département de Seine-et-Marne possède le statut d'organisme intermédiaire du **Fonds Social Européen (FSE)** sur l'axe inclusion du Programme opérationnel national géré par l'État. La Seine-et-Marne bénéficiait initialement d'une enveloppe déléguée de 13,5 millions d'euros sur la période 2014-2020. Suite à de bons résultats constatés entre 2015 et 2017, cette enveloppe a été revue à la hausse par l'État et s'élève désormais à **14 ,6 M€** soit 1,1 M€ supplémentaires.

Le FSE permet au Département de cofinancer ses propres dispositifs d'insertion ainsi que les deux plans locaux pour l'insertion et l'emploi sur les territoires du Pays de Meaux et de Melun Val de Seine.

À fin décembre 2017, le Département a déjà engagé plus de 7 Millions d'euros de cofinancements FSE au profit de plusieurs **dispositifs d'insertion socio professionnelle.** L'Europe a remboursé 3 M€ suite aux contrôles des dépenses effectivement engagées sur les dispositifs cofinancés. Le Département a également été audité par la commission interministérielle de coordination des contrôles qui n'a conclu à aucune irrégularité sur les dossiers.

Sur les autres fonds européens, gérés par la Région, le Département a déclaré son bilan pour la convention de cofinancement des travaux liés à la géothermie du collège de l'arche Guédon à Torcy. La Région doit verser la subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) de plus de 300 000 €. Une nouvelle convention a été signée pour le cofinancement d'une étude sur la prévention des risques d'inondation des bâtiments départementaux. La subvention prévisionnelle s'élève à 103 000 € de FEDER.

D'autres projets départementaux sont encore susceptibles de bénéficier des fonds européens, y compris sur des programmes gérés directement par la commission européenne. Un projet d'envergure autour du château de **Blandy-les-Tours** a fait l'objet **d'une candidature au programme Europe Créative** actuellement en cours d'instruction par les services de la Commission européenne. Si le projet est retenu, il positionnerait le château en tant que leader d'un réseau européen d'innovation culturelle visant à moderniser les circuits de visite de sites patrimoniaux.

À travers ces dispositifs de cofinancement européens actuellement mis en œuvre et les perspectives à venir, l'exécutif départemental affiche son ambition d'une mobilisation optimale des fonds alloués par l'Europe au profit des différentes politiques départementales portées par les élus.

l'Europe s'engage en France

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
77010 Melun Cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

agencezebra.com